



UN AVENIR À PARTAGER

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

UN AVENIR À PARTAGER



Conseil des arts
du Canada

150 rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

Canada Council
for the Arts

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Les bureaux du Conseil des arts du Canada sont situés sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation anishinaabée.

Couverture : Daniel et Kimberly Craig, membres de The Street Circus, performance extérieure dans l'Exchange District, à Winnipeg, au Manitoba. Photo : Leif Norman

Dawn Jani Birley, une comédienne sourde, interprète le rôle d'Horatio dans *Prince Hamlet* du Why Not Theatre. La production mettait également en vedette une femme dans le rôle de Hamlet, et sept des neuf membres de la distribution étaient des femmes, y compris des acteurs de diverses cultures. Dawn Jani Birley a également assuré l'interprétation en langue des signes tout au long de la pièce. Photo : Bronwen Sharp

Canada

Publié au Canada. Cat. No de cat : K21-1E-PDF. ISSN 1493-5589

Le 62^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et services sont affichés sur le site web du Conseil.

MANDAT



Organisme public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat «de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.»

Le Conseil promeut et soutient financièrement l'excellence artistique en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements. Il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante et diversifiée qui suscite l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts et la littérature, enrichit leurs communautés et atteint les marchés internationaux.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Relevant du Conseil, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO au Canada afin de

contribuer à un avenir de paix, d'équité et de durabilité. La Banque d'art du Conseil des arts du Canada gère un programme de location d'œuvres d'art et contribue à la participation du public aux arts contemporains.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

TABLE DES MATIÈRES



- 06** Message du président
- 08** Message du directeur et chef de la direction
- 09** Commentaires et analyse de la direction
- 38** Gouvernance
- 44** États financiers

Le Citadel Theatre d'Edmonton a produit une version unique de *La tempête* de Shakespeare au printemps 2019. Le spectacle a mis à profit les talents d'acteurs entendants et sourds dans un mélange harmonieux de deux langues, l'anglais et l'American Sign Language (langue des signes américaine). L'acteur canadien bien connu Lorne Cardinal (au centre) a joué le rôle du sorcier Prospero, tandis que l'actrice sourde Thurga Kanagasekarampillai (à l'avant, à gauche) jouait la fille de Prospero, Miranda. Ray Strachan (à l'avant, à droite) jouait le rôle de Caliban, le personnage mi-monstre, mi-homme réduit en esclavage par Prospero.





« UNE SAINTE GOUVERNANCE VA DE PAIR AVEC UNE GESTION AGILE, STRATÉGIQUE ET TRANSPARENTE DE L'ORGANISME. »

Message du président

La dernière année s'est avérée très positive. Sur les plans des avancées du Conseil et de sa croissante portée nationale et internationale, le constat est indéniable. La capacité du Conseil à analyser les retombées de ses investissements stratégiques a permis aux membres de notre conseil d'administration de suivre ses travaux avec précision.

Le conseil d'administration a ainsi pu s'assurer que les orientations du Conseil demeuraient alignées avec son plan stratégique et que le Conseil disposait des capacités organisationnelles adéquates pour atteindre ses objectifs. La rigueur et l'expertise de nos membres dans le domaine de la gouvernance et leurs connaissances des arts et de la littérature leur permettent de saisir l'ampleur des enjeux auxquels est confronté un organisme public de soutien aux arts.

Cette année, nous avons d'ailleurs accueilli deux nouveaux membres dotés d'une solide expérience en gestion des arts : Karl Schwonik (de l'Alberta) et Kim Spencer-Nairn (de la Colombie-Britannique). Aujourd'hui, notre conseil d'administration représente la diversité de notre pays, sa géographie, ainsi que la parité et cette composition apporte une profondeur à ses travaux.

Une saine gouvernance va de pair avec une gestion agile, stratégique et transparente de l'organisme. Les conclusions du rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général de 2018 témoignent de la qualité et de l'efficacité de la gestion du Conseil. L'audit de performance que constitue ce rapport a été mené pendant une période de changements pour le Conseil (du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017), et ses conclusions positives confirment l'efficacité fondamentale de notre organisme.

Tout au long de l'année, les membres du conseil d'administration ont pu observer le soutien exemplaire du Conseil à une scène artistique vibrante, diversifiée, une scène dont le rayonnement s'amplifie. Pour les gens d'affaires comme moi, qui voient l'importance de mesurer les résultats de nos investissements, les retombées économiques sont tangibles : en 2017, plus de

660 000 emplois au Canada étaient liés à la culture, et le produit intérieur brut de la culture pour la même période s'établissait à plus de 53 milliards de dollars. Le Conseil joue indéniablement un rôle dans cette adéquation.

Le leadership du Conseil contribue sans conteste à accentuer la présence des arts non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale. Ces deux portées sont étroitement interconnectées; la présence de nos artistes à l'international est essentielle pour permettre à la diversité des voix d'ici de se faire entendre, et, réciproquement, ce contact permet d'enrichir les diverses pratiques et perspectives ici au Canada.

J'aimerais ici saluer l'élection de Simon Brault à la présidence de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (IFACCA) et le renouvellement de son mandat au Conseil des arts du Canada. Avec les avancées du Conseil sur la scène internationale, l'élection de Simon Brault à l'IFACCA est pour moi une suite logique : ce double mandat lui permettra de mettre encore plus à profit ses qualités de rassembleur et de placer le Conseil des arts et les artistes au cœur des débats ici et dans le monde. Assurément, il sera solidement appuyé par la grande expertise des membres du personnel et de la direction du Conseil.

Tout cela ne serait pas possible sans l'appui des Canadiennes et des Canadiens. Nous continuons d'œuvrer avec passion pour que le public et la communauté artistique soient en mesure de bénéficier des meilleures conditions possible tant pour créer que pour apprécier l'art.

Pierre Lassonde, C.M., O.Q.
Président

Participants au premier Sommet des Amériques sur la culture qui s'est tenu à Ottawa du 9 au 11 mai 2018.



CANADA x ARGENTINA x BARBADOS x BELIZE x BOLIVIA x BRAZIL
CHILE x COLOMBIA x CUBA x DOMINICAN REPUBLIC x ECUADOR
EL SALVADOR x GUATEMALA x FRENCH GUIANA x GUYANA x HAITI
HONDURAS x JAMAICA x MEXICO x NICARAGUA x PANAMA x PARAGUAY
PERU x TRINIDAD & TOBAGO x UNITED STATES x URUGUAY



« PLUS QU'À MI-CHEMIN DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE ACTUEL, NOUS POUVONS DÉJÀ CONSTATER QUE NOTRE VISION D'UN SECTEUR DES ARTS PLUS VIBRANT, INCLUSIF ET BRANCHÉ SE CONCRÉTISE. »

Message du directeur et chef de la direction

En mars 2019, mon mandat de directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada a été reconduit pour quatre ans. Ce renouvellement de mandat assurera une continuité essentielle au sein du Conseil; il nous aidera à réaliser la vision d'avenir énoncée dans notre *Plan stratégique 2016-2021, Façonner un nouvel avenir*. Je suis fier de dire que nous avons déjà atteint plusieurs de nos cibles et que nous sommes en voie de respecter le reste de nos engagements en matière de financement. Et tout ça, c'est grâce à nos efforts pour adopter une approche agile, réactive et, au bout du compte, transformatrice.

La vision d'avenir du Conseil est axée sur le soutien envers le secteur des arts pour favoriser une culture participative, inclusive et diversifiée d'un bout à l'autre du pays. Pour réaliser cette vision d'avenir, le Conseil fait appel aux artistes de la relève et à ceux et celles qui ont eu de la difficulté à obtenir des fonds par le passé. En 2018-2019, nous avons réalisé de grandes avancées en introduisant le profil « Artistes en début de carrière ou qui démarrent une nouvelle carrière », qui facilitera l'accès à une première subvention pour les artistes. Nous avons aussi continué à investir dans le soutien aux projets, ce qui nous a permis de joindre beaucoup de nouveaux bénéficiaires dans diverses régions et localités du Canada.

Tous ces efforts aideront le Conseil à respecter son engagement d'allouer 25 % de ses nouveaux fonds à des artistes et à des organismes artistiques qui n'avaient jamais reçu notre soutien auparavant. Outre la réalisation de notre engagement, ces efforts permettront à la prochaine génération de créateurs – une génération de plus en plus diversifiée et numérique qui a recours à des moyens de création novateurs et stimulants – de se faire entendre au Canada et ailleurs dans le monde.

Quand je rencontre mes homologues du secteur public de soutien aux arts à l'étranger, ils sont inspirés par l'engagement du Conseil d'investir massivement dans les artistes n'ayant jamais reçu son appui auparavant. C'est non seulement immense privilège d'investir dans la relève – mais, c'est aussi une nécessité. Cela me fait penser à une citation de Stéphane Hessel, journaliste et diplomate français : « Il faut être ouvert à l'invention de nouvelles formes artistiques. Sinon,

la vie culturelle oscillera entre un art – même “vivant” – embaumé et un consumérisme effréné. » Autrement dit, en investissant dans la prochaine génération de créateurs, nous nous assurons que les arts demeurent pertinents dans la vie publique au Canada.

En plus de renforcer le soutien du secteur des arts, nous avons cette année continué à mieux faire connaître les artistes et les organismes artistiques canadiens sur la scène internationale. Nos investissements pour le rayonnement international ont doublé, objectif que nous nous étions fixé pour 2021, et nous continuerons dans les prochaines années à favoriser le rayonnement des artistes en sol canadien au moyen de nos programmes de subventions.

En 2018-2019, le Conseil a également joué un rôle de premier plan dans le monde entier en faisant la promotion de la valeur publique des arts et du pouvoir de la diplomatie culturelle pour combler les fossés. Soulignons notamment le fait que le Conseil a accueilli, en mai 2018, le premier Sommet des Amériques sur la culture, qui réunissait des artistes, des penseurs et des décideurs des Amériques autour de discussions sur les façons de collaborer pour mieux exploiter le pouvoir transformateur des arts sur tout ce territoire. Cet événement est le résultat d'une action collective.

Nous sommes plus qu'à mi-chemin de notre plan stratégique actuel, et nous pouvons déjà constater que notre vision d'un secteur des arts plus vibrant, inclusif et branché se concrétise. La situation est très prometteuse avec l'émergence d'une foule de nouvelles voix artistiques – des voix qui représentent mieux la grande diversité de notre pays et qui façonneront notre avenir commun.

Simon Brault, O.C., O.Q.
Directeur et chef de la direction

¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/08/stephane-hessel-la-veritable-creation-est-impertinente_1546445_3232.html.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

NOS ENGAGEMENTS

Le plan stratégique 2016-2021 du Conseil des arts du Canada, *Façonner un nouvel avenir* comporte quatre engagements :

1



Soutien aux arts

Augmenter le soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes artistiques en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

2



Numérique

Accentuer la qualité, la portée et le partage de l'art au Canada grâce au numérique.

3



Autochtones

Investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun.

4



International

Accroître le rayonnement de la création d'ici et de nos artistes à l'international.

Le Conseil continuera aussi de renforcer son engagement de longue date envers **l'équité et l'inclusion**, y compris pour les artistes et les publics émergents.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT STRATÉGIQUE : PROGRÈS ACCOMPLIS

En 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler le budget du Conseil des arts sur cinq ans. Ainsi, en 2021, le Conseil aura reçu 550 millions de dollars additionnels, dont 487 (ou 88,5 %) auront été investis directement dans le secteur des arts. À la fin de l'exercice 2018-2019, 225 millions de dollars avaient déjà été versés, soit 41 % de ces 550 millions. Le Conseil est déterminé à réinvestir cet argent de façon à maximiser ses répercussions sur les arts et la présence de ces derniers dans la vie des Canadiennes et des Canadiens. Voici les progrès accomplis jusqu'à maintenant quant à ses engagements en matière de financement.

487 M\$

investissement
additionnel dans le
secteur des arts

En voie de réalisation

En 2018-2019

205,2 M\$ — Réels

199,1 M\$ Prévus

487 M\$

Cible d'ici 2020-2021

137,5 M\$ ou 25 %

des nouveaux fonds remis à
de nouveaux bénéficiaires

En voie de réalisation

En 2018-2019

92,2 M\$ — Réels

56,3 M\$ Prévus

137,5 M\$

Cible d'ici 2020-2021

50 % / 50 %

répartition égale entre le financement
de projets et le financement de base

Réalisé

En 2018-2019

50,7 % pour le financement de projets

49,3 % pour le financement de base

Répartition pour l'année de référence 2015-2016 : 36 % / 64 %

88,5 M\$

En voie de réalisation

pour un fonds numérique

En 2018-2019

30,1 M\$ — Réels

30 M\$ Prévus

88,5 M\$

Cible d'ici 2020-2021

18,9 M\$ ou 3X

En voie de réalisation

le soutien à la création autochtone

En 2018-2019

17,8 M\$ — Réels

6,3 M\$

année de référence 2015-2016

18,9 M\$

Cible en 2020-2021

20 M\$ ou 2X

Réalisé

le soutien aux activités internationales

En 2018-2019

26,6 M\$ — Réels

10 M\$

année de référence 2015-2016

20 M\$

Cible en 2020-2021

2 039

ORGANISMES ARTISTIQUES ONT REÇU 185,1 MILLIONS DE DOLLARS EN FINANCEMENT. DE CE NOMBRE, 320 ONT REÇU UNE SUBVENTION POUR LA PREMIÈRE FOIS, POUR UN TOTAL DE 11,8 MILLIONS DE DOLLARS

442

GROUPES ONT REÇU 12 MILLIONS DE DOLLARS EN FINANCEMENT. DE CE NOMBRE, 242 ONT REÇU UNE SUBVENTION POUR LA PREMIÈRE FOIS, POUR UN TOTAL DE 4,8 MILLIONS DE DOLLARS

2 880

ARTISTES ONT REÇU 50,9 MILLIONS DE DOLLARS EN FINANCEMENT. DE CE NOMBRE, 1 081 ONT REÇU UNE SUBVENTION POUR LA PREMIÈRE FOIS, POUR UN TOTAL DE 13,8 MILLIONS DE DOLLARS

17 255

CRÉATEURS ONT REÇU UN PAIEMENT DU PROGRAMME DE DROIT DE PRÊT PUBLIC, POUR UN TOTAL DE 12,3 MILLIONS DE DOLLARS, DONT 1 MILLION DE DOLLARS POUR DES TITRES NOUVELLEMENT INSCRITS

1 936

COLLECTIVITÉS DU CANADA OÙ DES SUBVENTIONS, DES PRIX ET DES PAIEMENTS ONT ÉTÉ ACCORDÉS

500

ARTISTES ET PROFESSIONNELS DES ARTS ONT ÉTÉ PAIRS ÉVALUATEURS

DES RÉSULTATS POUR LES CANADIENNES ET LES CANADIENS

87 %

DES CANADIENNES ET DES CANADIENS ONT ASSISTÉ À UNE PERFORMANCE OU À UN ÉVÈNEMENT ARTISTIQUE¹

2 SUR 3

2 CANADIENNES ET CANADIENS SUR 3 ONT ÉTÉ EN CONTACT, D'UNE MANIÈRE OU D'UNE AUTRE, AVEC LES ARTS ET LA CULTURE DANS UN ENVIRONNEMENT EN LIGNE¹

53 %

DES CANADIENNES ET DES CANADIENS SE SONT ADONNÉS À UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE, QU'IL S'AGISSE DU CHANT, DE LA DANSE, DES ARTS VISUELS OU DE L'ÉCRITURE CRÉATIVE¹

7 SUR 10

7 CANADIENNES ET CANADIENS SUR 10 CROIENT QUE LES ARTS ET LA CULTURE SONT IMPORTANTS POUR LEUR QUALITÉ DE VIE¹

94 %

DES CANADIENNES ET CANADIENS CROIENT QUE LES ARTS FONT DE LEUR COMMUNAUTÉ UN MEILLEUR ENDROIT OÙ VIVRE¹

666 500

EMPLOIS LIÉS À LA CULTURE AU CANADA, CE QUI CORRESPOND À 3,6 % DES EMPLOIS ET À UNE AUGMENTATION DE 1,6 % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE⁴

15,7 G\$

EN EXPORTATION DE LA CULTURE CANADIENNE, SOIT 2,4 % DE L'EXPORTATION TOTALE EN 2017²

158 100

ARTISTES AU CANADA, SOIT PRÈS DE 1 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE EN 2016³

53,1 G\$

PIB DE LA CULTURE AU CANADA EN 2017, SOIT 2,7 % DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DU CANADA⁴

¹ Groupe de recherche Environics (2017). Mis sur pied par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec le Conseil des arts du Canada. <https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2017/07/les-arts-et-le-patrimoine>

² Statistique Canada (2019). *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, 2017*. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190613/dq190613b-fra.htm>

³ Hill Stratégies (2019). *Profil statistique des artistes au Canada en 2016 (avec des données sommaires sur les travailleurs culturels)*. Mis sur pied par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de l'Ontario. Sur Internet : <https://hillstrategies.com/resource/profil-statistique-des-artistes-au-canada-en-2016/?lang=fr>

⁴ Statistique Canada (2019). *Commerce des produits de la culture et du sport, 2017*. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190425/dq190425b-fra.htm>

FAITS SAILLANTS

OUVRIR LA VOIE AUX ARTISTES EN DÉBUT DE CARRIÈRE OU QUI DÉMARRENT UNE NOUVELLE CARRIÈRE

En mars 2019, le Conseil a élargi ses critères d'admissibilité pour les artistes en début de carrière ou qui démarrent une nouvelle carrière, y compris ceux qui viennent d'arriver au Canada. Les artistes peuvent ainsi faire une demande de subvention dès le début de leur carrière. Cette accessibilité accrue fait partie d'un projet pilote de deux ans dont l'objectif est de joindre la prochaine génération d'artistes du Canada et de renouveler l'appui du Conseil au secteur des arts.

Dans les jours qui ont suivi ce changement, plus de 1 000 personnes ont soumis leur profil, une indication du potentiel de l'initiative.

PROMOTION DES VOIX AUTOCHTONES

L'exposition *UNCEDDED : Terres en récit* a été présentée à la Biennale de Venise en architecture de 2018. Cette installation multimédia commandée par le Conseil a été conçue par l'architecte et défenseur des droits de la personne de renommée mondiale Douglas Cardinal et organisée par Gerald McMaster et David Fortin.

UNCEDDED était la première présentation architecturale menée par des Autochtones à la Biennale. Elle rassemblait les travaux de 18 architectes autochtones de l'île de la Tortue (Canada et États-Unis) dans le but de faire connaître leur vision de l'architecture et leur apport à la pratique.

Sous les thèmes de l'indigénéité, de la résilience, de la souveraineté et de la colonisation, l'exposition présentait des points de vue autochtones axés sur la recherche d'équilibre entre nature, culture et technologie. À la Biennale, l'exposition a profité d'une vaste couverture médiatique et a été vue par une grande partie des 275 000 spectateurs venus des quatre coins du monde.

Le Conseil a également soutenu l'exposition pour que le public d'ici puisse la visiter au Musée canadien de l'histoire.

DES RÉSEAUX MONDIAUX POUR PLUS DE POSSIBILITÉS



En mai 2018, le Conseil a tenu le premier Sommet des Amériques sur la culture, en partenariat avec la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles et le ministère de la Culture de l'Argentine. S'y sont réunis plus de 160 artistes, penseurs et chefs de file du financement public des arts et de la culture venus de plus de 30 pays répartis sur cinq continents – les Amériques en tête.

Le Sommet a donné lieu à de riches discussions sur la citoyenneté culturelle – une notion qui met l'accent sur l'expression de pratiques et d'identités culturelles diversifiées ainsi que sur la pleine participation à la vie culturelle. Ce rassemblement international de leaders et de décideurs du milieu culturel a été un important point de convergence des énergies et des idées. Le Sommet a mené à une déclaration commune qui favorisera l'échange et la collaboration d'un bout à l'autre des Amériques ainsi que la présence des artistes du Canada sur la scène mondiale au cours des années à venir.

SAINE RESPONSABILITÉ



Un examen spécial du Conseil a été mené par le Bureau du vérificateur général du Canada entre novembre 2016 et octobre 2017. Cet exercice, qui prend la forme d'un rapport d'examen spécial, a lieu au moins une fois tous les dix ans. L'examen effectué, le vérificateur général émet un avis quant à la gestion globale de la société d'État.

En 2018, le Conseil a eu le plaisir d'annoncer que les conclusions du rapport d'examen spécial confirment que le Conseil est une organisation bien gérée apte à remplir efficacement son mandat.

Comme l'examen spécial a eu lieu en plein cœur d'une transformation de fond, le Conseil a reçu avec fierté cette validation de ses pratiques de gestion opérationnelle durant cette période.

ENGAGEMENT

SOUTIEN ACCRU AUX ARTS

Nous investirons dans la recherche et le développement artistiques pour favoriser le développement durable des carrières artistiques des prochaines générations. Nous augmenterons notre soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

Soutien accru

L'investissement global du Conseil dans le secteur des arts est passé de 218,9 millions de dollars en 2017-2018 à 261,8 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 20 %.

Cette augmentation signifie qu'un plus grand nombre d'artistes canadiens sont plus en mesure de mener leurs activités de recherche, de création et de présentation, et de poursuivre leur perfectionnement professionnel. Les organismes artistiques bénéficient quant à eux d'un meilleur soutien pour la réalisation de leur mandat. Enfin, davantage de Canadiennes et de Canadiens peuvent profiter de tout un éventail de produits culturels.

Une vague de nouveaux bénéficiaires

Ce sont notamment 30,4 millions de dollars qui ont été versés, sous forme de prix, de financement de base ou de subventions pour un projet, à plus de 1 640 nouveaux bénéficiaires de plus de 350 communautés. Du côté du Programme du droit de prêt public, c'est un million de dollars qui a été remis à des auteurs pour des titres nouvellement enregistrés. Ces bénéficiaires représentent collectivement plus d'un quart de tous ceux qui ont été financés cette année.

Soutien aux voix de la diversité

Par rapport à l'an dernier, le soutien du Conseil aux artistes, groupes et organismes artistiques autochtones a augmenté de 35 %. Les communautés multiculturelles et de langue officielle en situation minoritaire ont quant à elles profité d'une hausse de pas moins de 24 %. Enfin, les artistes, groupes et organismes artistiques des communautés sourdes ou handicapées ont eu droit à une augmentation de 48 %¹.

Ces chiffres indiquent que ces communautés ont un meilleur accès aux programmes du Conseil. Il s'agit d'un signe encourageant pour le Conseil qui vise à être toujours plus équitable, plus représentatif des diverses communautés et plus pertinent pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Augmentation des paiements annuels du Programme du droit de prêt public

Dans le cadre du Programme de droit de prêt public, des créateurs reçoivent chaque année des versements pour leurs œuvres qui se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes. L'année 2018 a vu défiler une série de refontes visant à assurer la pertinence et la durabilité du Programme, le soutien continu aux créateurs et l'inclusion de nouveaux titres. Les livres numériques et audio sont désormais acceptés, et les recherches annuelles se font dans des catalogues de bibliothèques de toutes les provinces et de tous les territoires.

En 2018-2019, 12,3 millions de dollars ont été versés à plus de 17 200 auteurs, ce qui correspond à une augmentation de 26 % par rapport aux 9,8 millions de dollars de l'année précédente. Le paiement moyen est d'ailleurs passé de 556 \$ à 712 \$ pour la même période.

¹ Ces statistiques sont fondées sur les données des bénéficiaires qui ont fourni ces renseignements dans les formulaires d'auto-identification du Conseil ou dans son portail en ligne.

Page couverture du numéro 14 de la revue *PLANCHES* paru en décembre 2018. Lancé en 2014, *PLANCHES* est un organisme à but non lucratif situé à Montréal et qui popularise la bande dessinée québécoise au Québec et à l'international. *PLANCHES* met de l'avant la bande dessinée d'auteur et d'auteures, qui s'adresse aux adultes. Illustratrice (couverture) : Aude Mermilliod.



Financement équilibré, accès amélioré

L'année dernière, le Conseil des arts du Canada est parvenu à un rapport équilibré entre le financement de base et le financement de projet. De plus, il a mis en place un nouveau profil de financement pour les nouveaux artistes et les artistes en début de carrière. Ce nouveau profil, qui facilite la demande d'une première subvention, fait partie d'un projet pilote de deux ans visant à rejoindre la prochaine génération d'artistes au Canada. Les histoires qui suivent sont des exemples d'organismes et d'un artiste qui ont tous reçu une première subvention de base ou de projet du Conseil au cours de la dernière année.

Le Patin Libre, de Montréal, au Québec, est un pionnier international dans les efforts visant à faire du patinage une pratique de danse contemporaine. Dirigé par son cofondateur, Alexandre Hamel, Le Patin Libre crée de façon « interart » en appliquant des processus artistiques au vocabulaire d'une discipline athlétique. Le résultat est une nouvelle forme d'art qui est dotée de sa propre identité et qui utilise la glace et la glisse comme moyen d'expression. Parmi ses nombreuses performances, l'organisme s'est produit des dizaines de fois à l'échelle internationale et fera bientôt des tournées en Europe continentale et au Royaume Uni. Le Patin Libre a reçu une subvention pluriannuelle de base du Conseil pour poursuivre son travail.

Le *Canadian Women Composers Project* fait connaître la musique vocale écrite par des Canadiennes. Durant ses études à l'Université de Toronto, la fondatrice du projet, Clarisse

Tonigussi, de Burlington en Ontario, a remarqué que les chansons canadiennes d'un tour de chant qu'elle s'appropriait à donner avaient toutes été écrites par des hommes. Cette constatation lui a donné l'idée de concevoir un récital d'une heure de chansons écrites par des Canadiennes. Son travail est particulièrement pertinent en cette ère de #pressforchange, #moiaussi et #timesup, où des débats de société provoquent de profonds changements dans les communautés artistiques de tout le continent. En 2018, un financement du Conseil a permis à Clarisse Tonigussi de présenter *Canadian Women Composers Project* à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le magazine trimestriel *PLANCHES*, que publie Guillaume Perreault à Montréal, au Québec, présente de nouvelles bandes dessinées à chaque numéro ainsi que du contenu politique, artistique et social. La mission du magazine est de promouvoir les bandes dessinées produites au Québec dans les marchés de cette province et de l'Europe francophone. Un des buts de Guillaume Perreault est de populariser la bande dessinée en tant qu'art intelligent ciblant les adultes. Il voit *PLANCHES* comme un vecteur culturel et un point d'accès pour les arts en général. Le Conseil a contribué à la publication de quatre numéros du magazine au cours de la dernière année.

Avec l'augmentation de son soutien aux arts, le Conseil joint un nombre plus grand et plus diversifié d'artistes et d'organismes artistiques.

ENGAGEMENT NUMÉRIQUE

Nous accentuerons la qualité, la portée et le partage de l'art grâce au numérique qui modifie nos rapports à l'art et à la culture ainsi que nos façons d'échanger les uns avec les autres et avec le monde. Les artistes et les organismes artistiques doivent être en mesure de trouver leur place dans un environnement en profonde mutation.

Augmentation de la capacité numérique

Le fonds Stratégie numérique offre aux artistes, groupes et organismes artistiques canadiens une aide pour comprendre le numérique, l'utiliser et suivre les changements socioculturels qu'il génère.

En 2018-2019, les concours du Fonds ont permis de soutenir 297 nouvelles initiatives totalisant 22,9 millions de dollars. En tout, cela représente un engagement de 24,1 millions de dollars sous forme de subventions pour des projets réalisés sur l'ensemble des provinces et des territoires. Par cet investissement, le

fonds Stratégie numérique est en bonne voie de respecter son engagement de 88,5 millions de dollars d'ici 2020-2021 pour le développement de la capacité numérique dans le secteur des arts.

Cette année, l'admissibilité à la composante Littérature et intelligence numérique a été revue pour faciliter l'accessibilité au fonds.

Plus de 170 organismes ont reçu du financement dans le cadre d'une initiative spéciale de subventions de base pour évaluer leur progression vers le numérique, déceler les lacunes et les possibilités et faire des plans pour saisir les occasions qui s'offrent à eux.

Le Fonds aide les organismes et les artistes à réfléchir à ce que représente le numérique pour eux. Il permet la mise en place de vastes réseaux de collaborateurs des arts et d'autres secteurs, réseaux indispensables à l'évolution dans la sphère numérique et à la consolidation du milieu.

Le paysage numérique en constante évolution

L'an dernier, le fonds Stratégie numérique du Conseil a lancé une campagne de communication pour expliquer aux artistes comment il peut les aider à naviguer et à exceller dans le monde numérique. Le Conseil a tenu deux séances d'information en direct sur Facebook, organisé une série de séances partout au Canada et a publié des conseils sur son site web et sur les médias sociaux. Le Fonds a soutenu des initiatives de collaboration, de partage de connaissances et de prise de risque dans le contexte de l'évolution rapide du monde numérique.

Ira Lee Gathers a reçu du financement du fonds Stratégie numérique pour le *Rural Urban Indigenous Youth Reconciliation Annex*, un forum gratuit, en ligne et à usages multiples et une « trousse à outils vivante ». Ce projet axé sur les jeunes aidera les artistes autochtones, africains, LGBTQ2S+ et autres à naviguer dans le monde numérique, à amorcer des plans d'action sur la vérité et la réconciliation fondés sur l'art et à participer à des formations techniques, ainsi qu'à des formations sur le leadership et sur les arts de création. Ira Lee Gathers, qui vit à Toronto, en Ontario, travaillera en collaboration étroite avec des aînés, des entrepreneurs, des sociologues et des passeurs culturels afin de créer un solide réseau de soutien pancanadien et de donner une envergure internationale au projet.

Laurie Gillis, directrice générale de l'Atlantic Presenters Association, de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard,

mène l'initiative *Making Tomorrow Better: Taking Digital Action in Performing Arts*. L'Atlantic Presenters Association organise régulièrement pour ses membres, des ateliers sur la façon de créer et de promouvoir des spectacles de grande qualité. Laurie Gillis et son équipe ont toutefois remarqué que les membres pourraient être encore plus efficaces dans le monde numérique. Ainsi, l'équipe de l'initiative transmettra aux membres un savoir-faire numérique pratique qui leur permettra de comprendre entièrement leur empreinte numérique, y compris la façon dont les plateformes en ligne communiquent entre elles.

Dirigé par le Torontois Jerrold McGrath et ses partenaires, *Artists Ignite* explore l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) et les répercussions de celle-ci sur les arts. *Artists Ignite* mène un dialogue dans tout le Canada à propos de cette nouvelle technologie. Cette initiative permettra de générer des ressources partagées à propos de l'IA pour les travailleurs du monde des arts, d'élaborer des recommandations de politiques pour tous les ordres de gouvernement, d'établir une communauté de pratique capable de répondre aux effets de l'IA et de créer des projets connexes.

Par l'entremise du fonds Stratégie numérique, le Conseil aide le secteur des arts à mieux comprendre le monde numérique en évolution, à mieux s'y engager et à mieux y réagir. Par le fait même, il permet aux arts de se rapprocher encore plus du public partout au Canada et ailleurs dans le monde.

Les membres du projet Artists Ignite (dirigé par Jerrold McGrath, de Toronto) à la table ronde : l'IA et l'art du changement qui a eu lieu en mars 2019 au Théâtre Rialto de Montréal. De gauche à droite : Akoulina Connell (modératrice), stratège en données artistiques; Marta Kersten-Oertel, professeure adjointe et chercheuse en chirurgie assistée par ordinateur, Université Concordia; Jonathan Villeneuve, artiste en arts visuel et numérique; Jonathan Rouxel, cofondateur, Prologue AI et Julien Valmary, directeur du soutien et des initiatives stratégiques, Conseil des arts de Montréal.



ENGAGEMENT

AUTOCHTONES

Nous nous engageons à soutenir le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun. Le soutien global du Conseil aux artistes, aux groupes et aux organismes artistiques autochtones a augmenté de 35 %, passant de 13,2 millions de dollars en 2017-2018 à 17,8 millions de dollars en 2018-2019.

Renforcement des visions du monde autochtones au profit des futures générations

Le Conseil respecte l'expression artistique, les protocoles culturels, les droits et les points de vue des Autochtones. D'ailleurs, l'objectif du programme *Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis* est de soutenir les activités de création qui encouragent l'autodétermination culturelle et la vitalité des pratiques artistiques et des communautés autochtones.

L'une des grandes particularités du programme est l'admissibilité des passeurs culturels, soit les aînés, les gardiens du savoir, les

éducateurs traditionnels et les détenteurs d'une langue qui contribuent, par l'art et la création, à la préservation, à la conservation, au maintien, à la production et à la transmission des visions du monde, des pratiques culturelles et des traditions autochtones.

En 2018, 12 passeurs culturels du Canada se sont vu accorder du financement pour leur travail de diffusion du savoir et de préservation des langues.

Les activités sélectionnées – de la formation spécialisée à la publication en passant par des traductions, des symposiums et des collaborations artistiques – contribueront à la conservation et à la transmission des traditions et pratiques culturelles autochtones au profit des générations à venir.

Promotion des réseaux autochtones internationaux

Conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), le Conseil s'efforce de tisser des liens solides entre les peuples autochtones sur la scène internationale afin de favoriser des communautés saines et dynamiques à l'échelle nationale.

C'est pourquoi, en 2018, un soutien a été apporté à des artistes autochtones du Canada pour leur participation au Māoriland Film Festival, qui avait lieu à Kapiti Coast (Nouvelle-Zélande) en mars 2019. Ce festival propose des films et des événements produits par 94 nations autochtones de partout dans le monde. Il attire d'ailleurs des directeurs de festival des quatre coins de la planète : une belle visibilité pour les artistes qui souhaitent faire valoir leur travail à l'échelle internationale.

Sierra Tasi Baker devant les trois panneaux racontant les histoires sur lesquelles elle a travaillé au Horniman Museum and Gardens à Londres, en Angleterre. Les sculptures sont de l'artiste kwakwaka'wakw Steve Smith.



Un objectif ambitieux pour le financement des arts autochtones

Le Conseil des arts du Canada est investi dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones afin qu'émerge un avenir commun. C'est ainsi qu'il participe au processus de vérité et de réconciliation, ainsi qu'à la décolonisation – deux objectifs énoncés dans son plan stratégique.

L'organisme *Qaggiavuut Society* d'Iqaluit renforce la présence des arts du spectacle au Nunavut en faisant connaître la langue et la culture inuites, en promouvant la décolonisation et en favorisant l'inclusion. Sa pièce *Kiviug Returns*, qui allie mythologie inuite, chants de gorge et danse du tambour, a été jouée à beaucoup d'endroits partout au pays, en particulier dans le Nord. Grâce au soutien du Conseil, *Qaggiavuut* a présenté *Kiviug Returns* 32 fois à Toronto, ce qui lui a permis de faire connaître la culture et la langue inuites à un plus large public et de se rapprocher de la scène théâtrale torontoise.

L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) a commandé et développé un conte musical, *Chaakapesh, le périple du fripon*, en collaboration avec des artistes des Premières Nations et des communautés inuites – notamment avec le dramaturge

autochtone de renommée Tomson Highway – en vue d'une tournée historique nord-sud au Québec. La tournée a visité des communautés nordiques éloignées de l'Inuvik, mais aussi de la Côte-Nord et de la rive est de la baie James. Elle a permis à l'OSM de réimaginer son travail d'orchestre d'une grande ville investi dans la vérité et la réconciliation ainsi que dans la décolonisation.

Sierra Tasi Baker, qui utilise également le nom Gesuqwaluck (créatrice) issu de la langue kwakwaka'wakw, est une jeune professionnelle du patrimoine et membre de la Première Nation Kwakwaka'wakw de Colombie-Britannique. En 2018, Baker a été invitée par le Horniman Museum de Londres pour inaugurer une installation sur l'histoire orale. Cette installation présente une forme de conte correspondant à la transmission traditionnelle des connaissances. La résilience, les traditions ainsi que des œuvres contemporaines de la culture kwakwaka'wakw y sont mises de l'avant.

Ces bénéficiaires de subvention font partie des nombreux artistes et organismes autochtones subventionnés par le Conseil, qui se rapproche ainsi de son objectif de tripler son investissement dans les arts autochtones d'ici 2020-2021.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL

Nous allons accroître le rayonnement des artistes et des organismes artistiques canadiens à l'international en leur donnant l'occasion de présenter le meilleur de l'art d'ici à un public mondial. Avec l'aide de partenaires canadiens et étrangers, nous renforcerons la présence artistique du Canada dans le monde et nous appuierons les efforts d'autres organismes publics de soutien aux artistes canadiens à l'international. Nous favoriserons également la réciprocité en accueillant des artistes étrangers au Canada, et en soutenant des coproductions et des résidences artistiques bilatérales et multilatérales. Le Conseil a augmenté de 28 % le financement global accordé aux activités internationales, le faisant ainsi passer de 20,7 millions de dollars en 2017-2018 à 26,6 millions de dollars en 2018-2019.



Soutien à la présence à l'international

En 2018, le Conseil a financé CanadaHub, une vitrine pour les meilleures œuvres scéniques contemporaines du Canada qui a été présentée au festival Fringe d'Edinburgh. Succès retentissant tant aux guichets qu'auprès des critiques – comme en témoignent les prix reçus –, cette participation a permis à l'art du Canada de figurer dans de grands organes de presse et de recevoir des éloges sur la scène internationale.

WOMEX – The World Music Expo est considérée comme le plus gros rassemblement de musique de la planète. En 2018, plus de 2 500 professionnels de plus de 90 pays y ont assisté. Chaque année, le Conseil organise l'« allée canadienne » pour faire la promotion d'agents, de gérants et d'artistes du Canada et, ainsi, offrir des débouchés à la musique d'ici.



Consolidation des relations internationales

Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil, a pris part à plusieurs événements dans le but d'assurer la présence du Conseil sur la scène internationale, de renforcer des partenariats, d'en établir de nouveaux et de faire connaître l'art d'ici à l'échelle internationale.

En février 2019, M. Brault était de la Mission commerciale des industries créatives canadiennes en Amérique latine, organisée par Patrimoine canadien. Il était là pour accompagner les délégués des industries créatives canadiennes au Mexique, en Colombie et en Argentine, accroître et partager les connaissances sur les politiques culturelles et faire rayonner l'art et les artistes canadiens dans les pays visités.



Renouvellement de la diplomatie culturelle

Si le principal objectif du Conseil à l'international est de faire rayonner l'art et les artistes canadiens, les activités de diplomatie culturelle prennent également de plus en plus de place.

Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil, a notamment rencontré le conseil d'administration et la division européenne de la Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles (FICAAC), l'ambassadrice du Canada en France, le sous-directeur général pour la culture de l'UNESCO (Paris) ainsi que des membres du secteur culturel du Royaume-Uni et de la France. Il a en outre donné des présentations à CINARS (Montréal) et à l'ArtsLink Assembly (New York).

En ce qui a trait au renouvellement de la diplomatie culturelle, le Conseil a mis l'accent sur l'importance de promouvoir la culture et la démocratie culturelle dans tous les pays, de susciter des dialogues par les arts et de tisser des liens à long terme entre homologues internationaux du secteur des arts et au-delà.



La musicienne anishinaabée ShoShona Kish a été la première artiste au Canada à remporter le prix d'excellence professionnelle WOMEX.

L'art d'ici à l'international

Le Conseil des arts du Canada est résolu à élargir les auditoires et les marchés pour les artistes du Canada en faisant la promotion de leur travail à l'échelle internationale. Lorsque les artistes et les organismes artistiques reviennent au Canada après avoir partagé leur travail ailleurs dans le monde, ils reprennent contact avec le public munis de nouvelles connaissances et de perspectives différentes. Cela crée un cycle d'échange entre les artistes et le public au Canada et ailleurs dans le monde qui comble les clivages mondiaux et qui place les arts au cœur des importantes conversations transnationales.

En 2018-2019, le Conseil a continué d'appuyer les délégations participant à la réunion internationale de musique WOMEX. L'an dernier, la musicienne anishinaabée ShoShona Kish de Barrie, en Ontario, est devenue la première artiste canadienne à gagner le prix d'excellence professionnelle de l'événement. Elle a reçu cette récompense pour son utilisation de la musique comme agent de changement dans la révolution en cours qui vise à transformer les communautés autochtones et leur culture. La même année, le Conseil a sélectionné l'architecte de renommée internationale Douglas Cardinal et une équipe d'architectes autochtones pour représenter le Canada à la Biennale d'architecture de Venise de 2018 avec *UNCEDDED*, la toute première participation dirigée par des Autochtones à être présentée par le Canada à cet événement. L'installation avant-gardiste a mis en lumière le travail novateur et le talent des 18 architectes de l'île de la Tortue (Canada et États-Unis).

La Dalhousie Art Gallery de Halifax, en Nouvelle-Écosse, a représenté Halifax INK, un consortium de galeries d'art de

cette ville à la foire du livre de New York. Avec 370 exposants de 30 pays et 39 000 visiteurs, la foire est l'événement le plus important pour les livres d'artistes, les catalogues d'art contemporain, les périodiques et les zines. Halifax INK est situé en périphérie des centres culturels du Canada; sa participation aux foires internationales est donc une quasi-nécessité. À New York, le consortium a présenté une variété de publications et de documents imprimés, dont *Page 141* de Garry Neill Kennedy, *Sitelines* de la Eyelevel Gallery et *Negotiations*, de Claire Hodge.

La danseuse contemporaine Tia Kushniruk, de Toronto, en Ontario, a été invitée à se produire au festival de danse de Beijing en juillet 2018. Cet événement comprend un camp de six jours, qui est suivi d'une semaine de spectacles mettant en vedette des danseurs de partout dans le monde. Durant le marathon de danse des jeunes du festival, Tia Kushniruk a interprété un solo créé par Christianne Ullmark intitulé *it lives in the fifth*. L'œuvre demande à l'interprète d'exister de diverses façons au regard des différentes dimensions qui composent le ou les mondes créés sur scène : à l'intérieur, à l'extérieur, à travers et entre. Cette vitrine a permis à Tia Kushniruk de progresser dans sa carrière et à Christianne Ullmark, de présenter son travail à l'extérieur du pays.

Le soutien du Conseil permet aux artistes et aux organismes artistiques du Canada de montrer leur travail sur la scène internationale et de tisser des liens étroits entre le Canada et le monde.

ENGAGEMENT

UN CONSTANT SOUCI D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

En plus des quatre engagements énoncés dans son Plan stratégique, le Conseil des arts du Canada continuera de renforcer son engagement de longue date envers l'équité et l'inclusion, y compris pour les artistes et les publics émergents.

Diffusion de l'expertise

L'agent de programme du Conseil, expert de la pratique Arts et handicap, a été invité à présenter l'évolution des politiques du Conseil sur la pratique des artistes handicapés. Cette présentation a eu lieu lors d'une réunion de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel des programmes des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC), un réseau national d'organismes provinciaux et territoriaux.

Les OPSAC rassemblent des bailleurs de fonds dont l'objectif commun est de soutenir les artistes professionnels et les organismes artistiques. Les membres de l'OPSAC sont d'avis que les activités de financement des arts sont

plus efficaces quand elles passent par la collaboration et l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires.

La réunion avait pour thème « Apprendre et mettre en commun pour tendre vers l'équité, l'accès et l'inclusion, et aller au-delà ». Reconnu comme un chef de file dans ce domaine, le Conseil possède une solide expertise qui lui permet d'aider ses collègues à progresser dans leurs propres travaux.

Nouvelle entente en matière d'expression artistique francophone

Le Conseil a signé, avec la Fédération culturelle canadienne-française, Patrimoine canadien et

d'autres organismes culturels canadiens (CBC/Radio-Canada, Centre national des Arts, Office national du film et Téléfilm Canada), une entente renouvelée visant à soutenir les arts et la culture dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'*Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada 2018-2023* favorisera la valorisation et la vitalité de l'expression artistique francophone au Canada.

Volonté de dialoguer

Les notions d'appropriation culturelle et de liberté d'expression ont fait l'objet de débats en 2018, tout comme le

rôle du Conseil lorsqu'il verse des subventions aux artistes et aux organismes artistiques qui sont aux prises avec ces enjeux. Le Conseil croit qu'une demande qui soulève un doute sur le sujet de l'appropriation culturelle ne doit pas être d'emblée jugée non admissible au financement. Elle devrait plutôt faire partie d'un dialogue constructif impliquant une diversité de voix, d'opinions et de points de vue. Le Conseil a mis en place des ressources afin d'appuyer cette discussion lorsque la question fait surface dans ses comités de paires.

L'équité et l'inclusion dans les programmes de subventions et les fonds stratégiques

En 2018-2019, le Conseil a remis les montants suivants aux groupes désignés prioritaires* :

Groupes désignés prioritaires	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé (en milliers de dollars)
Autochtones	367	17 692 \$
Diversité culturelle	842	25 749 \$
Sourds et handicapés	256	7 004 \$
Communauté de langue officielle en situation minoritaire - anglophone ¹	320	10 370 \$
Communauté de langue officielle en situation minoritaire - francophone ¹	214	8 146 \$

*Ces données sont fondées uniquement sur les renseignements fournis par des bénéficiaires dans les formulaires d'auto-identification ou le portail de subventions en ligne du Conseil.

¹ Les données permettant de calculer le soutien aux artistes, aux groupes et organismes artistiques œuvrant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas été recueillies de la même façon que celles sur les trois autres groupes désignés comme prioritaires. La comparaison entre ces groupes n'est donc pas nécessairement conseillée.

Mobiliser les artistes de toutes les communautés

Le Conseil des arts du Canada est résolu à réitérer son engagement de longue date envers l'équité, l'inclusion et les langues officielles, et à créer des possibilités pour la jeunesse. Ainsi, ses programmes de financement sont conçus pour offrir une flexibilité et une inclusion accrues. Il en résulte que les bénéficiaires de subventions reflètent les multiples communautés du Canada – y compris les artistes de diverses cultures, les artistes sourds ou handicapés ou ceux qui appartiennent à une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Le Conseil a accordé une subvention pluriannuelle de base au Citadel Theatre d'Edmonton, en Alberta. Sous la direction artistique de Daryl Cloran, Citadel a affirmé sa vision en matière d'innovation et d'inclusion dans ses programmes et ses pratiques. Parmi ses nombreux objectifs, la compagnie vise à célébrer, accueillir et partager des histoires avec une grande diversité de communautés d'Edmonton. Ces dernières années, sa scène s'est animée de différentes voix et cultures. Le Citadel Theatre a ainsi présenté *Children of God*, du dramaturge autochtone Corey Payette, et *The Silver Arrow*, une pièce écrite par la dramaturge locale Mieko Ouchi dans laquelle jouait un interprète handicapé.

Le travail de Beverly Glenn-Copeland, un artiste et compositeur de jazz, de folk et de nouvelle musique, a fait l'objet de beaucoup d'attention sur la scène internationale après avoir

été « découvert » par un distributeur de disques du Japon. Beverly Glenn-Copeland, de Sackville, au Nouveau-Brunswick, est un artiste transgenre principalement connu pour son album électronique de 1986, *Keyboard Fantasies* et pour ses 25 ans de présence dans des émissions pour enfants présentées au Canada, dont *Mr. Dressup*. Le Conseil a financé la tournée de 2018 de cet artiste au Royaume-Uni et en Europe, qui comprenait des arrêts au Sonic City Festival, en Belgique, au Le Guess Who? Festival, aux Pays-Bas et au Super Sonic Jazz Festival, à Amsterdam.

Alexandre Loukos, de Toronto, en Ontario, a produit le court-métrage *Rhinocérîte*, inspiré de la célèbre pièce d'Eugène Ionesco *Rhinocéros*, une allégorie sur le nazisme et le conformisme. Alexandre Loukos, un cinéaste francophone vivant à Toronto, a été très affecté par l'omniprésence dans les nouvelles et les médias sociaux d'images violentes et perturbatrices – notamment celles d'un enfant syrien échoué sur une plage, du bombardement d'Alep et du massacre dans une mosquée de Québec. Loukos a créé *Rhinocérîte* pour aider la société à sublimer la violence et à redécouvrir une humanité commune.

En finançant des artistes et des organismes artistiques qui reflètent la réelle diversité du Canada, le Conseil cherche à bâtir un milieu artistique auquel tout le monde peut participer.

De gauche à droite : le scénariste et réalisateur torontois Alexandre Loukos, la directrice de la photographie Sarah Thomas Moffat et son assistante, Angelia Hughes, sur le plateau de tournage de *PÉRILS*.



LA BANQUE D'ART

VITRINE INTERNATIONALE POUR LES ARTISTES CANADIENS ET LEURS ŒUVRES

La Banque d'art du Conseil des arts du Canada possède la plus grande collection d'art canadien contemporain au monde. La vocation première de la Banque est la location d'œuvres d'art aux organismes dans le but de toujours augmenter la diffusion des œuvres et d'en faire profiter le plus de Canadiennes et de Canadiens possible. Elle fait également connaître ces œuvres au moyen de prêts aux musées et aux galeries, d'expositions organisées par des commissaires et d'activités de sensibilisation.



Jacynthe Carrier, *Parade* (2016), impression au jet d'encre sur papier, 91,5 x 91,5 cm. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada

LA BANQUE D'ART AU G7

En 2018, la Banque d'art a exposé plus de cent œuvres provenant de chaque province et territoire durant le Sommet du G7 à La Malbaie, au Québec. La sélection des œuvres a été faite à partir des thèmes choisis par le premier ministre pour la présidence canadienne du G7. Ces thèmes comprenaient l'égalité des sexes, travailler ensemble à l'égard des changements climatiques et construire un monde plus pacifique. Claudio Marzano, conseiller à la Banque d'art, a sélectionné les œuvres présentées. On comptait plus de 40 œuvres d'artistes autochtones, dont certaines sur ᓄᓇᓂᓄᓇ – Sedna en inuktitut –, la déesse de la mer et des animaux marins.



Zachari Logan, *Blooming 1* (2017), pastel sur papier noir, 146 x 86,5 cm. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada

LA BANQUE D'ART À L'ÉTRANGER

L'exposition *Éveil*, que la Banque d'art a présentée en partenariat avec le Bureau de la lieutenante-gouverneure de l'Ontario, comprenait 21 œuvres reprenant les objectifs de développement durable des Nations Unies. *Éveil* a été présentée à Toronto de mai 2018 à mars 2019, puis au siège de l'ONU à New York, à l'Office des Nations Unies à Genève, en Suisse, et à la conférence mondiale sur le climat à Bonn, en Allemagne. L'exposition a donné l'occasion à la Banque d'art de mettre en vitrine des artistes canadiens et de célébrer le travail des artistes autochtones sur la scène internationale.

DE NOUVELLES ŒUVRES!

En 2018-2019, la Banque d'art a acquis huit nouvelles œuvres d'artistes provenant de six provinces. Six de ces œuvres ont été créées par des femmes – Julia Dault, Jacynthe Carrier, Angela Miracle Gladue, Megan Krause, Divya Mehra et Kristina Søbstad. Les deux autres œuvres sont de Jack Sures et Zachari Logan. Globalement, les nouvelles acquisitions reflètent les priorités stratégiques et les valeurs liées à la diversité culturelle, à la représentation régionale et à la parité hommes-femmes.

En 2018-2019, la Banque d'art a soutenu les orientations stratégiques du Conseil et elle a réussi à augmenter sa visibilité et ses revenus en présentant les œuvres de sa collection à encore plus d'amateurs d'art au Canada et dans le monde.



Angela Gladue, *Boombox* (2018), perles, fil, maillons de chaîne, pierres du Rhin.
Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada



Kristina Søbstad, *Unbound IV* (2018), huile et pastel sur toile, 142 x 172,5 x 4 cm.
Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada

LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

SES ENGAGEMENTS

Porteuse des valeurs de l'UNESCO au Canada, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) mobilise ses vastes réseaux, ses membres et ses nombreux partenaires pour faire avancer des discussions et des réflexions novatrices sur les grands enjeux de société liés aux priorités de l'UNESCO. La Commission mobilise aussi ses partenaires pour avancer des dossiers prioritaires tels que la place des femmes en sciences et la protection des langues et cultures autochtones. Sur le terrain, la pertinence renouvelée de la présence simultanée du Conseil des arts du Canada et de la Commission ainsi que leurs activités et initiatives souvent convergentes apportent une réelle contribution à un avenir de paix, d'équité et de développement durable au Canada et à l'échelle internationale. La CCUNESCO relève du Conseil des arts.

Les exemples suivants illustrent comment la CCUNESCO atteint les objectifs de développement durable de l'ONU une action à la fois.

Promouvoir la vitalité des langues autochtones

La Commission fait la promotion de la mise en œuvre des principes de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment la protection des langues et cultures autochtones. Pour marquer l'année internationale des langues autochtones en 2019, la Commission a produit un guide afin de sensibiliser les Canadiennes et Canadiens aux langues autochtones du Canada. Créé en collaboration avec Onowa McIvor, professeure à l'Université de Victoria, le document suggère des moyens de participer à la vitalité des langues autochtones, comme

apprendre le nom de sa région et les formules de politesse usuelles dans la langue autochtone locale. La Commission a largement diffusé ce document dans ses réseaux et auprès des ministères et des communautés diplomatiques

Favoriser l'égalité des genres

La Commission s'est associée à une série d'initiatives qui mettent de l'avant les femmes en sciences et qui cherchent à susciter l'intérêt des filles et des femmes pour les sciences. Au nombre de ces initiatives figuraient :

- **la balado 20%** de l'ACFAS et de Québec Science offrant une tribune en français à des femmes en science et en technologie;

- **le Rédact-o-thon Women in STEM** Wikipédia orchestré par Ingenium – le Musée des sciences et de la technologie du Canada visant à accroître le nombre de profil de femmes en sciences sur Wikipedia;

- **une table ronde diffusée en direct sur Facebook** sur le parcours et sur le travail des femmes scientifiques du Musée royal de l'Ontario;

- **la campagne de sensibilisation sur les médias sociaux #LesSciencesAuFéminin** (le 11 février) pour souligner la Journée internationale des femmes et des filles en science. Menée avec un consortium de partenaires, la campagne a diffusé des portraits de femmes scientifiques inspirantes.

Mettre de l'avant l'expertise des jeunes

La Commission s'assure que les jeunes sont engagés de manière significative dans l'ensemble de ses activités et dans celles de l'UNESCO. Les jeunes du Groupe consultatif jeunesse ont entre autres contribué à des consultations, au développement de documents de réflexion et à la rédaction d'articles de blogue. Les jeunes y ont abordé des sujets tels que : la lutte contre les « fausses nouvelles », la désinformation et la propagande en ligne, la mise en valeur d'initiatives environnementales dans des écoles canadiennes et les défis de la citoyenneté à l'ère numérique.



Image tirée du document *Les langues autochtones au Canada* que la CCUNESCO a créé en collaboration avec la professeure Onowa McIvor de l'Université de Victoria afin de sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux langues autochtones.

Soutenir le développement de municipalités inclusives

Depuis plus de 14 ans, la Commission soutient une Coalition de municipalités qui luttent contre le racisme et toute autre forme d'exclusion. Les municipalités favorisent le partage des bonnes pratiques à l'échelle canadienne et internationale et contribuent à la réflexion sur des enjeux émergents. Pour augmenter l'adhésion et sa portée, la

Commission a renommé son réseau la Coalition des municipalités inclusives et entrepris une réflexion stratégique sur son image de marque et ses messages clés. Des guides pratiques à l'intention des municipalités sur des enjeux tels que la vérité et la réconciliation, l'accueil des nouveaux arrivants ou l'inclusion des communautés LGBTQ2S+ ont également été produits.

Contribuer aux débats d'idées de l'heure

En collaboration avec des experts de ses réseaux, la Commission continue de produire des documents importants sur les débats de l'heure. Cette année, elle a notamment publié :

- **L'IA au double regard : une réflexion sur l'intelligence artificielle**, sur l'apport des perspectives et des savoirs autochtones aux perspectives et aux savoirs occidentaux en ce qui concerne l'intelligence artificielle;

- **Le rôle des municipalités dans l'avancement de l'égalité des femmes au Canada** examine comment les administrations municipales peuvent jouer un rôle central pour faire avancer l'égalité des genres;
- **Le cheminement non linéaire des femmes en STIM : les obstacles dans l'actuel système de formation professionnelle** décrit le parcours des femmes ne suivant pas le cheminement linéaire habituel — de l'éducation à la vie professionnelle — et les enjeux auxquels ces femmes font face.

PREMIÈRE RENCONTRE DES VILLES CRÉATIVES UNESCO D'AMÉRIQUE DU NORD

Sur l'initiative de la Ville de Montréal et avec le soutien de la Commission, les trois villes créatives de l'UNESCO au Canada — Montréal, Québec et Toronto — ont organisé une première rencontre des villes créatives UNESCO d'Amérique du Nord lors du festival South by Southwest à Austin, au Texas.

Les délégués de plusieurs villes américaines et mexicaines ont exploré ensemble les occasions de collaborations, d'échanges et de projets communs pour renforcer, enrichir et promouvoir les initiatives de chaque ville.

APERÇU FINANCIER

POINTS SAILLANTS

L'exercice 2018-2019 est le troisième de l'augmentation progressive du budget du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), annoncée initialement dans le budget de 2016. Un total de 35 millions de dollars a été ajouté aux crédits parlementaires de base du Conseil; cette somme s'ajoute au financement permanent de 75 millions de dollars alloué dans les deux exercices précédents. En tout, au cours des trois exercices, 91,2 % de ce nouveau financement a été injecté directement dans le secteur des arts.

Le vérificateur général du Canada a publié son [Rapport d'examen spécial 2018](#) pour le Conseil en mai 2018. Les conclusions indiquent que l'organisation est bien gérée et capable de remplir efficacement son mandat. Le rapport fait cependant état de points à améliorer. Le Conseil a mis en place des mesures pour donner suite aux recommandations et fait un suivi régulier des progrès accomplis.

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Total des revenus et des crédits parlementaires	305 103 \$	308 949 \$	312 001 \$
Total des charges	305 085	308 248	262 742
Excédent des activités	18 \$	701 \$	49 259 \$

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, le Conseil fait état d'un excédent des activités de 0,7 million de dollars. Grâce à un processus de surveillance budgétaire efficace, il a réussi à investir 8,8 millions de dollars de plus dans le budget des programmes de subventions, y compris 3,9 millions de dollars pour le fonds Stratégie numérique reportés de l'exercice précédent. Ce réinvestissement dans les programmes de subventions a été rendu possible grâce à un écart positif de 3,6 millions de dollars en revenus nets de placements remis en espèces par rapport au budget et à des économies de 5,3 millions de dollars dans la prestation des programmes de transfert et les services à la communauté artistique.

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Subventions et contributions	237 878 \$	246 558 \$	206 364 \$
Programme du droit de prêt public	12 188	12 288	9 775
Prix et récompenses	2 990	2 997	2 753
	253 056 \$	261 843 \$	218 892 \$

Le total des subventions, des paiements aux auteurs et des prix a été de 261,8 millions de dollars, une augmentation de 43 millions de dollars comparativement à 2017-2018. Ce financement a été affecté aux programmes du Conseil selon les engagements clés du plan stratégique de 2016-2021.

Dans le cadre de son plan stratégique d'augmenter le soutien direct versé aux artistes, le Conseil a augmenté de 2,5 millions de dollars les paiements versés aux auteurs par l'entremise du Programme du droit de prêt public. Ces paiements ont atteint 12,3 millions de dollars cette année. Cette augmentation est la première partie d'un engagement de 5,0 millions de dollars sur deux ans. Le Conseil a aussi affecté 3,0 millions de dollars en prix et bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada.

Les coûts d'exécution des programmes de transfert ont totalisé 21,3 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, c'est-à-dire 3,0 millions de dollars de moins que la somme budgétée. Cette différence est principalement attribuable à des économies de

1,3 million de dollars dans les salaires et les avantages sociaux dues à des retards en dotation de personnel et à des postes vacants ainsi qu'à une sous-utilisation de 1,7 million de dollars des fonds réservés à l'évaluation par les pairs et aux services professionnels.

L'augmentation globale de 0,5 million de dollars dans les services à la communauté artistique s'explique par de nouvelles activités telles que l'organisation du tout premier Sommet des Amériques sur la culture et l'exposition dirigée par des Autochtones *UNCEDED: Terres en récit* qui a été commandée pour la Biennale d'architecture de Venise 2018. Par ailleurs, le Conseil prépare un cadre qui permettra de définir, comprendre et mesurer les impacts qualitatifs intrinsèques des arts et du travail du Conseil sur le secteur des arts et la vie de tous les jours des Canadiennes et des Canadiens.

Les frais administratifs généraux ont été supérieurs de 0,8 million de dollars à ceux de l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation des salaires et des avantages sociaux, dont l'incidence a toutefois été atténuée par une diminution des services professionnels. Ces frais ont été de 0,3 million de dollars inférieurs à la somme budgétée (une diminution de 1 % par rapport à 2017-2018) et ont représenté 6 % du total des dépenses.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2019	Réel 2018
Total des actifs financiers	445 447 \$	431 745 \$
Total du passif	139 799	136 204
Actifs financiers nets	305 648	295 541
Actifs non financiers	29 473	28 713
Excédent accumulé	335 121 \$	324 254 \$

En 2018-2019, les fonds de dotation et les fonds spéciaux ainsi que le fonds Killam ont produit respectivement des rendements annuels de 6,6 % (8,0 % en 2017-2018) et de 6,7 % (8,4 % en 2017-2018). Par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille de placements affiche une croissance de 21,7 millions de dollars avec une juste valeur de 411,1 millions de dollars au 31 mars 2019. Toutes les catégories d'actifs du portefeuille ont contribué aux résultats grâce à leurs rendements positifs.

Conformément à l'Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement, le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés, soit 11,3 millions de dollars, est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne du marché du portefeuille des trois années précédentes. Cette année, le Conseil a enregistré 13,5 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés avec 15,9 millions de dollars en distributions en espèces de revenus de placement, dont on doit soustraire des pertes réalisées de 1,4 million de dollars et des frais de gestion de 1,0 million de dollars. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété approuvé doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Ainsi, pour cet exercice, 4,0 millions de dollars ont été transférés de l'excédent accumulé provenant de l'exploitation à la réserve de l'excédent de revenus de placements. Cette somme comprend principalement les 3,6 millions de dollars en distribution de revenus en espèces qui excèdent la somme pouvant être budgétée.

En 2018-2019, le Conseil a élaboré un nouveau cadre de gestion du risque. Utilisant principalement le contexte clé de sa propension au risque, il a établi un classement des risques à partir de leur probabilité et de leurs conséquences potentielles, particulièrement du point de vue de ses opérations, de sa situation financière et de sa réputation.

Le nouveau cadre, qui présente les principaux risques et leurs stratégies d'atténuation correspondantes, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2019. Il sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle, dans les décisions d'allocation des ressources, et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au 31 mars 2019, le total des actifs financiers s'établissait à 445,4 millions de dollars, soit une hausse de 13,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers comprennent les placements de portefeuille ainsi que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les débiteurs.

Au 31 mars 2019, la juste valeur marchande des placements du Conseil s'établissait à 411,1 millions de dollars, soit une hausse de 21,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

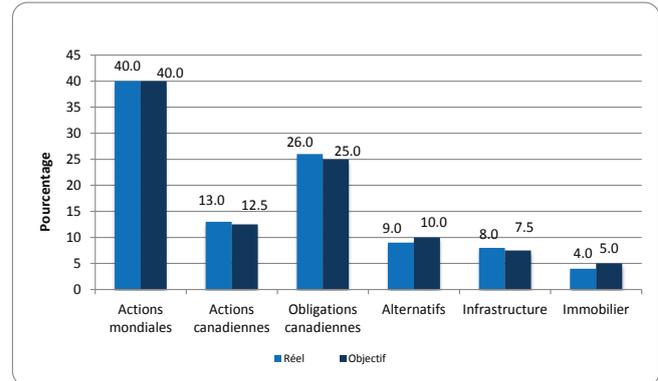
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs et un fonds distinct qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* et de l'*Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement*, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. Les objectifs du portefeuille consistent à produire des rendements réels sur 10 ans de 4,5 % en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises par les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants du domaine de placements et des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses, le taux étant actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

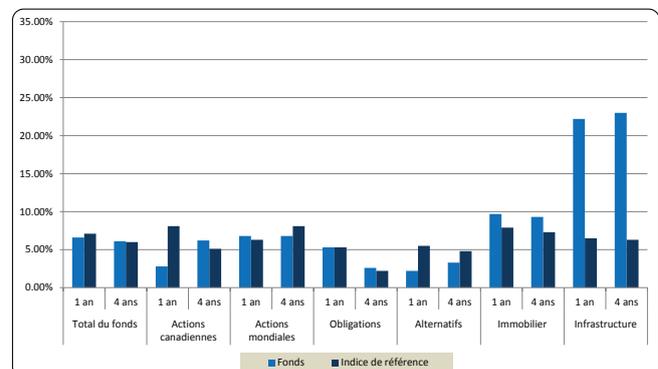
Composition de l'actif au 31 mars 2019



Le comité de placements et la haute direction suivent de près le niveau de risque au sein du portefeuille. L'écart standard sur 10 ans était de 5,7 % au 31 mars 2019, le même que l'écart de référence. Le comité de placements a examiné ses stratégies de répartition de l'actif en mars 2019 et a conclu que la répartition actuelle était la plus appropriée compte tenu de l'objectif d'un rendement réel de 4,5 % sur dix ans.

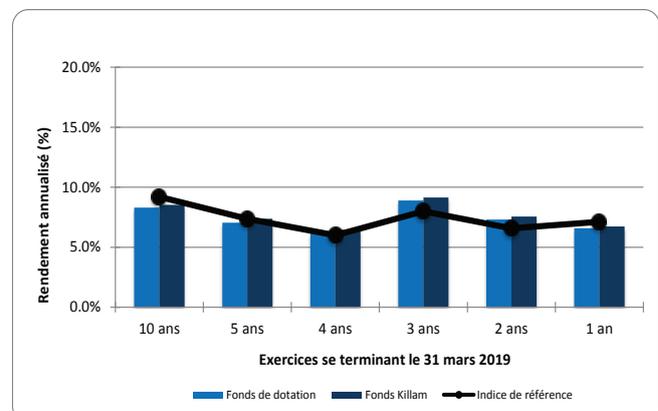
Le tableau suivant présente le rendement des différentes catégories d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2019. Il montre que la composition de l'actif du portefeuille est bien diversifiée, et que le rendement obtenu en immobilier et en infrastructure a contribué à compenser le haut niveau de volatilité qu'a connu le marché durant l'année.

Rendement annuel par catégorie d'actifs



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il montre que la diversification du portefeuille a contribué à maintenir les résultats au dessus de l'objectif de 4,5 % sur dix ans.

Rendement annualisé du portefeuille



Passif

Au 31 mars 2019, le total du passif s'établissait à 139,8 millions de dollars, soit une hausse de 3,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Passif		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	68 081 \$	69 547 \$
Créditeurs et charges à payer	5 072	3 782
Revenus reportés	7 043	7 728
Avantages sociaux futurs	3 867	3 482
Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe	55 736	51 665
Total du passif	139 799 \$	136 204 \$

La principale augmentation est due à la hausse de 4,1 millions de dollars des revenus reportés des contributions grevées d'affectations d'origine externe directement liées à l'accroissement de la valeur marchande du portefeuille dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

La majorité de l'augmentation des créditeurs et charges à payer correspond à un montant rétroactif en salaires et avantages sociaux estimé à 0,7 million de dollars payables par suite de la ratification en mai 2019 d'une nouvelle convention collective en vigueur à partir de juillet 2018.

Ces augmentations ont été atténuées par une réduction de 1,5 million de dollars des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer par rapport à 2017-2018. Cette réduction est directement liée à un calendrier de paiements plus régulier en ce qui concerne les demandes du cycle de deuxième année des nouveaux programmes de subvention aux arts.

Les autres passifs sont les suivants :

- les revenus reportés, principalement liés aux avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, à Ottawa, qui sont amortis au cours de la période de location de 20 ans;
- les avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite des employés et retraités du Conseil.

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent les logiciels, le matériel de bureau et d'informatique, les améliorations locatives et les travaux en cours relativement à l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information. Le Conseil a révisé ses estimations sur la vie utile de certaines de ses catégories d'actifs cette année, et les effets de ces changements sont pris en considération sur une base prospective. L'augmentation nette de 0,8 million de dollars de cette catégorie d'actifs comparativement à l'exercice précédent est surtout attribuable à un investissement de 2,5 millions de dollars dans les infrastructures technologiques du Conseil et son nouveau portail de demandes de subvention, montant atténué par un amortissement de 1,7 million de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain du Canada au monde, soit plus de 17 160 œuvres. Elle offre également des œuvres d'art en location aux sociétés des secteurs public et privé. La collection, capitalisée au coût de 19,5 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2019, est indiquée à la rubrique « Actifs de la Banque d'art ». La valeur d'expertise totale de la collection était estimée à 72 millions de dollars au 31 mars 2019.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 24 instruments à cordes de grande qualité et d'importance historique ainsi qu'un archet de violoncelle de première qualité, qui sont prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 dollars, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2019, la valeur d'expertise et assurée de ces instruments de musique était de 46,6 millions de dollars américains.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Excédent accumulé		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	190 445	186 445
Excédent	26 376	29 675
Total de l'excédent accumulé des activités	304 390 \$	303 689 \$
Gains de réévaluation cumulés	30 731	20 565
Excédent accumulé	335 121 \$	324 254 \$

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que montrées séparément, sont traitées comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve totale de 190,4 millions de dollars au 31 mars 2019 représente la somme de l'excédent des revenus de placement découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Crédits parlementaires	292 372 \$	292 991 \$	258 514 \$
Revenus nets de placements réalisés	11 253	13 522	51 871
Autres revenus	1 478	2 436	1 616
Total des revenus	305 103	308 949	312 001
Programmes de transfert	282 664	286 144	241 131
Résultats nets de la Banque d'art	229	32	253
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 406	2 581	2 638
Administration générale	19 786	19 491	18 720
Total des charges	305 085	308 248	262 742
Excédent annuel des activités	18 \$	701 \$	49 259 \$

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 0,7 million de dollars en comparaison à un budget équilibré prévoyant un excédent de 18 000 dollars. En 2017-2018, l'excédent du Conseil s'élevait à 49,3 millions de dollars, principalement en raison d'un écart positif de 41,6 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés en comparaison de ceux établis dans le budget et du report à 2018-2019 de 3,9 millions de dollars du fonds Stratégie numérique.

Le total des charges de 308,2 millions de dollars en 2018-2019 est supérieur de 3,2 millions de dollars au montant budgété. Cet écart est directement attribuable au report de 3,9 millions de dollars du fonds Stratégie numérique de 2017-2018.

Grâce à un processus de surveillance budgétaire efficace, le Conseil a été en mesure d'investir 8,8 millions de dollars supplémentaires dans le budget des programmes de subventions, ce qui comprend une somme de 3,9 millions de dollars reportée de l'exercice précédent. Ce réinvestissement dans les programmes de subventions a été rendu possible par un écart positif de 3,6 millions de dollars des revenus de placements nets distribués en espèces par rapport au budget ainsi que par des économies en cours d'exercice et des reports de projets représentant 4,2 millions de dollars.

Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est déposé dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière ou investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de fonds professionnel; le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, le Conseil a reçu des crédits parlementaires de 293,0 millions de dollars, une augmentation de 34,5 millions de dollars comparativement à 2017-2018 par l'entremise du budget principal des dépenses, conformément à l'annonce faite dans le budget fédéral de 2016.

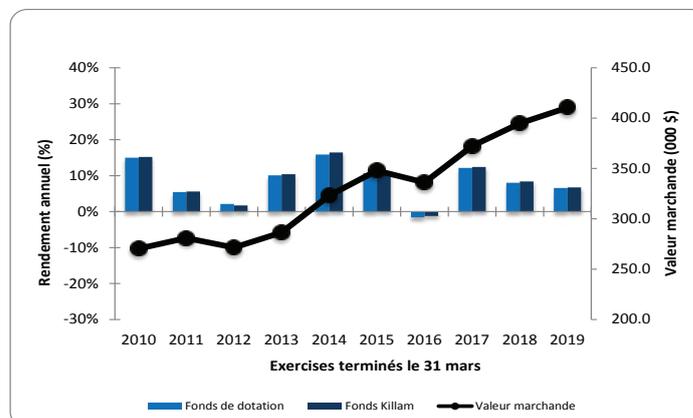
Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2018-2019, la dotation du Conseil et des fonds spéciaux et le fonds Killam ont produit respectivement des rendements annuels de 6,6 % (8,0 % en 2017-2018) et de 6,7 % (8,4 % en 2017-2018). Les rendements annuels des fonds de dotation et des fonds spéciaux ainsi que du fonds Killam sont respectivement de 0,5 % et 0,4 % au-dessous de l'indice de référence de 7,1 %.

Selon la politique de placements du Conseil pour 2018-2019, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui concerne les fonds de dotation et les fonds spéciaux, ainsi que le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre le rendement et la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2009 ainsi que l'influence de ces placements sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille de placements du Conseil.

Rendement annuel du portefeuille



Cette année, avec le rendement annuel positif de son portefeuille, le Conseil a enregistré des revenus nets de placements réalisés de 13,5 millions de dollars comparativement à un budget de 11,3 millions de dollars. Les principaux responsables de la distribution de revenus de placement sont les gestionnaires d'actions mondiales et les gestionnaires de revenus fixes.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent l'annulation des subventions accordées au cours des exercices précédents, les dons, les remboursements de taxe foncière et d'autres sources de revenus. Au cours de l'année, le Conseil a reçu des remboursements supérieurs de subventions non utilisées, un remboursement de la taxe de vente et des dons liés à l'exposition *UNCEDED : Terres en récit* organisée par des Autochtones à la Biennale d'architecture de Venise de 2018. Ces revenus sont à l'origine de l'écart positif de 1,0 million de dollars par rapport au montant prévu au budget.

Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Subventions, paiements aux auteurs et prix	253 056 \$	261 843 \$	218 892 \$
Livraison des programmes de transfert	24 327	21 296	19 764
Services à la communauté artistique	5 281	3 005	2 475
Résultats net de la Banque d'art	229	32	253
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 406	2 581	2 638
	285 299 \$	288 757 \$	244 022 \$

En 2018-2019, les dépenses de programmes ont représenté 94 % des charges totales de 308,2 millions de dollars du Conseil, comparativement à 93 % à l'exercice précédent. Les dépenses globales des programmes sont supérieures de 44,7 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, en raison d'un financement supplémentaire reçu de la part du gouvernement et d'économies opérationnelles.

La grande majorité des dépenses de programmes concernent les 261,8 millions de dollars utilisés pour les subventions, les paiements aux auteurs et les prix, c'est-à-dire 8,8 millions de dollars de plus que le budget prévu. L'augmentation de 43,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation du budget consacré aux subventions de 31,1 millions de dollars, qui représente 90 % de la hausse de 34,5 millions de dollars des crédits parlementaires. En plus des nouveaux fonds, le Conseil a reporté 3,9 millions de dollars de dépenses de subventions non effectuées dans le fonds Stratégie numérique en plus de réinvestir un total de 4,2 millions de dollars dans les dépenses de subventions au moyen d'économies réalisées en cours d'exercice et de projets reportés.

Dans le cadre de son engagement stratégique d'accroître le soutien accordé directement aux artistes, le Conseil a aussi augmenté de 2,5 millions de dollars les paiements aux auteurs par l'entremise du Programme du droit de prêt public. Il s'agit de la première partie d'un engagement de 5,0 millions de dollars sur deux ans en ce qui concerne les paiements aux auteurs, qui ont totalité 12,3 millions de dollars pour l'exercice. Par ailleurs, le Conseil a affecté 3,0 millions de dollars en prix et bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada.

Les coûts de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du Programme du droit de prêt public. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Les coûts de livraison des programmes de transfert ont totalité 21,3 millions de dollars au cours de l'exercice, soit 3,0 millions de dollars de moins que le montant prévu au budget. Cela s'explique principalement par des économies dans les salaires et les avantages sociaux de 1,3 million de dollars en raison de retards associés à la dotation ou à des postes vacants ainsi que par une sous utilisation de fonds de 1,7 million de dollars en prestation des programmes et en services professionnels. Au cours des prochains exercices financiers, le Conseil poursuivra la révision et la simplification des processus en actualisant ses systèmes actuels.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des

fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes affectées à des ateliers et à diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts ont dépassé de 0,5 million de dollars ceux de l'exercice précédent, mais ont été inférieurs aux coûts prévus au budget (2,3 millions de dollars de moins). Cette année, le Conseil a participé à de nouveaux événements et a établi de nouveaux partenariats; il a entre autres été l'hôte du tout premier Sommet des Amériques sur la culture (0,2 million de dollars) et a commandé une exposition dirigée par des Autochtones intitulée *UNCEDED : Terres en récit* pour la Biennale d'architecture de Venise 2018 (0,5 million de dollars)

Les résultats nets de la Banque d'art ont atteint 197 000 dollars de plus que la somme prévue au budget en 2018-2019 en raison de revenus de location supérieurs de 147 000 dollars au montant prévu et de dépenses administratives de 50 000 dollars de moins que le montant prévu au budget. La croissance des revenus de location est le résultat de la promotion de la Banque d'art et de ses services au moyen d'activités de diffusion comme des expositions et des prêts, et par une présence accrue dans le secteur privé.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) affiche des dépenses nettes de 2,6 millions de dollars en 2018-2019, une baisse de 0,1 million de dollars comparativement aux dépenses de l'exercice précédent, mais un léger dépassement budgétaire de 0,2 million de dollars. Cette baisse des dépenses est attribuable au calendrier des collaborations avec des partenaires, mais elle est atténuée par une augmentation des dépenses administratives due principalement à l'embauche d'employés supplémentaires et à l'intensification des efforts visant à augmenter la visibilité publique de l'organisme. Créée conformément à un décret datant de 1957, la CCUNESCO soutient les priorités, les réseaux et les activités de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO au pays et à l'étranger, notamment la prestation de conseils spécialisés et d'aide par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et fournit des conseils au sujet de l'UNESCO à différentes entités gouvernementales, dont Affaires mondiales Canada.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services internes (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion ou la technologie de l'information et les services administratifs). Elles englobent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement. À 19,5 millions de dollars, ces charges ont été équivalentes à la somme prévue au budget, sauf pour une légère sous-utilisation de fonds de 0,3 million de dollars. Elles ont représenté 6 % des dépenses totales, une baisse de 1 % comparativement à 2017-2018. Le Conseil continuera de limiter ses dépenses et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux au cours des prochains exercices financiers.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2019 étaient de 30,7 millions de dollars. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil encourage une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette gestion est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel. Le principal objectif de la gestion du risque par une organisation consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
Risque stratégique	Mandat et réputation	<p>Le Conseil évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique canadien.</p> <p>Le Conseil est prudent à l'égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public.</p> <p>Le Conseil accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens.</p>
Risque d'exécution des programmes	Processus d'octroi de subventions	<p>Le Conseil doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions.</p> <p>En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.</p>
Risque lié aux ressources humaines	Structure interne Dotation	Le Conseil est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risque lié à l'information et aux systèmes	Services Systèmes	Le Conseil est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risques financiers	Gestion financière Placements	<p>Le Conseil évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité à long terme.</p> <p>Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement et à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil.</p>
Risque lié à la conformité	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations légales.

Profil de risque

Dans le contexte clé de propension aux risques du Conseil, un nouveau cadre de gestion du risque a été élaboré à l'automne 2018. Un classement des risques a été établi à partir de leur probabilité et de leurs conséquences potentielles, particulièrement du point de vue des opérations, de la situation financière et de la réputation du Conseil. Le nouveau cadre, qui présente les principaux risques et leurs stratégies d'atténuation correspondantes, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2019.

Par conséquent, les stratégies d'atténuation des risques et les activités correspondantes font l'objet d'un suivi continu par des membres de la haute direction mandatés à cette fin dans un objectif de réduction de l'exposition aux risques. Des mises à jour régulières au sujet de ces risques sont fournies au comité d'audit et des finances pour assurer une surveillance continue et l'efficacité des stratégies d'atténuation mises en place.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil a été déposée dans les 30 à 60 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, le risque de crédit est très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un fonds commun à court terme ou dans un compte à taux privilégié dans une institution financière, jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de fonds du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché de celui-ci, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

GOUVERNANCE

Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le gouverneur en conseil, le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) qui est composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année.

À titre d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA surveillent les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions d'octroi de subventions. Le CA rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les Règlements et la Politique de gouvernance du Conseil.

Points saillants

En 2018-2019, le CA a tenu quatre réunions à Ottawa et une téléconférence, consacrées à :

- accueillir deux nouveaux membres du conseil d'administration possédant une expertise et des connaissances du secteur des arts;
- approuver les candidatures des nouveaux membres du comité d'audit et des finances, du comité de gouvernance et de sélection et du comité de placements, ce qui a amélioré l'efficacité générale du CA;
- continuer d'exercer son rôle de supervision quant au déploiement du Plan stratégique 2016-21 et de la Feuille de route du virage numérique;
- recevoir le rapport d'examen spécial 2018 du vérificateur général du Canada;
- approuver le budget de fonctionnement et d'immobilisations, le rapport annuel et les états financiers;
- superviser les budgets et les diverses politiques du Conseil, y compris les changements apportés à la Politique sur la délégation de pouvoirs;
- approuver les versions révisées de la Politique de subventions et de l'Acte constitutif et Règlements de la Commission canadienne pour l'UNESCO;
- approuver des subventions de plus de 500 000 \$; et
- tenir une Assemblée publique annuelle dans les bureaux du Conseil des arts du Canada au 150, rue Elgin, Ottawa, le 15 janvier 2019.

Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des membres indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent de membres du conseil d'administration. Le comité de placements compte aussi des spécialistes de l'extérieur, qui sont choisis pour leurs connaissances et leur expertise. À chaque réunion du CA, des séances à huis clos ont lieu, certaines avec le directeur et chef de la direction, d'autres entre les membres du CA uniquement.

Culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique, les membres du CA sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et au *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*. Le CA doit produire un rapport annuel sur les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil des arts est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil souhaite ainsi se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et environnementales, et il tient compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil des arts :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité, et veille à ce que tous ses processus de prise de décision tiennent compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité – l'ensemble des Canadiens – qu'il dessert et s'en inspire; il s'efforce de mobiliser les Canadiens grâce à un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit les collectivités au Canada et rayonne sur les marchés internationaux;
- s'efforce de créer un climat organisationnel qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale, et tient compte de la durabilité de l'environnement dans ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes, et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et il est chargé de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi. Le document *Responsabilité sociale de l'entreprise – Énoncé de principe* est disponible sur le site web du Conseil.

Nominations

Le CA conseille le gouvernement sur les critères de sélection appropriés des candidats à la présidence et à la vice-présidence du CA, ainsi que sur les compétences essentielles et les besoins futurs de candidats pour remplir les fonctions de membres du CA.

En 2018-2019, deux nouveaux membres du CA ont été nommés et le mandat de la vice-présidente a été renouvelé par le gouverneur en conseil.

Entre le 12 et le 26 septembre 2018, le Conseil privé a affiché l'avis de débouchés professionnels du poste de directeur et chef de la direction du Conseil des arts sur le site web du gouverneur en conseil. Le 27 février 2019, le mandat de Simon Brault au poste de directeur et chef de la direction du Conseil des Arts du Canada a été renouvelé pour une période de quatre ans, à compter du 26 juin 2019.

Au 31 mars 2019, il n'y avait aucun poste vacant au CA.

Diversité au sein du conseil d'administration

Depuis longtemps, le Conseil des arts intègre à ses activités des valeurs d'équité. La « Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration » comprise dans la Politique de gouvernance résume et rend public les valeurs et les objectifs du Conseil quant à sa diversité. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des peuples autochtones et de la diversité culturelle ainsi que l'égalité des sexes.

Les nouveaux membres reçoivent par ailleurs une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. Ils participent également à une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et assistent aux réunions des comités afin de s'informer du travail effectué par le Conseil des arts. Lorsqu'ils sont nommés membres de comités, ils doivent suivre d'autres séances d'orientation avant toute réunion.

Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation de son rendement et à celle de ses comités. Au cours de la période 2018-2019, le CA s'est employé à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du rendement de l'exercice précédent.

Tous les ans, le Conseil évalue le rendement du directeur et chef de la direction conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministère du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil des arts remet chaque année un certain nombre de rapports à différents ministères, en respectant les échéances établies par la loi ou les ministères responsables.

Assemblée publique annuelle

Le 15 janvier 2019, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (AGA) à Ottawa afin de rendre compte de ses activités récentes, de dévoiler ses plans d'avenir et de s'impliquer auprès des intervenants intéressés. Le directeur et chef de la direction, le président, les membres du CA et les cadres supérieurs étaient présents. La réunion a également été retransmise en direct sur le web, partout au pays, en anglais, en français et en langage des signes (ASL et LSQ).

L'APA a rejoint un large public, dont environ 100 invités sur place et plus de 750 personnes ayant suivi la diffusion en direct ce jour-là. La conversation s'est poursuivie dans les médias sociaux, notamment avec les mots-clic #CanadaCouncil19 et #ConseilDesArts19 sur Twitter.

Les invités ont été invités à visiter l'exposition *Onde de choc : corps et paysages* à la galerie Âjagemô et à assister à une prestation de la chanteuse Erta Ekosso.

Les discours, une vidéo de l'APA, et des questions et réponses sont disponibles sur le site web du Conseil.

Rapport annuel

Le Conseil est tenu par la Loi sur le Conseil des arts du Canada de soumettre au ministère du Patrimoine canadien, au Parlement, un rapport annuel après chaque exercice financier. Ce rapport rend compte des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice et présente les états financiers de l'organisme.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil des arts a l'obligation de rédiger un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces rapports sont soumis au ministère du Patrimoine canadien, au Parlement.

Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil des arts du Canada est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Ce rapport est soumis chaque année au ministère du Patrimoine canadien.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil rédige chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada.

Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil des arts de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la Loi sur les langues officielles. Le Conseil soumet à Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la Partie VII de la Loi. Le Conseil présente également une évaluation annuelle détaillant ses activités conformément à la Partie VII de la Loi à Patrimoine canadien. Tous les trois ans, le Conseil présente un rapport sur les parties IV, V, VI et VII de la Loi au ministère du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Conseil a soumis un rapport en 2018-2019 et a reçu des commentaires positifs du ministère du Patrimoine canadien.

Comités du conseil d'administration

Les comités du CA rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt particulier, en les supervisant et en les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et leurs exigences en matière de rapports sont définis dans les Règlements du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents :

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception de l'approbation ou des modifications des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Membres : Pierre Lassonde (président), Nathalie Bondil (vice-présidente), Beverley K. Foy (présidente du comité d'audit et des finances) et Cheryl Hickman (présidente du comité de gouvernance et de sélection).

Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil des arts et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil. Des séances à huis clos sont tenues uniquement avec le Bureau du vérificateur général, les vérificateurs internes et les membres du comité d'audit et des finances.

Membres : Beverley K. Foy (présidente), David Binet, Cheryl Sharfe (jusqu'au 29 octobre 2018), Karl Schwonik (depuis le 3 octobre 2018) et Kim Spencer-Nairn (depuis le 30 octobre 2018).

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gestion et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Cheryl Hickman (présidente), Cheryl Sharfe (jusqu'au 29 octobre 2018), Jesse Wentz, David Binet (depuis le 3 octobre 2018) et Ben Nind (depuis le 30 octobre 2018).

Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil des arts et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy, David Binet et les experts externes suivants : George Mavroudis (président), Kiki Delaney, Ann Marshall (jusqu'au 5 octobre 2018), John Montalbano, Paul Robillard, Kim Shannon et Michael White.



Photo : Conseil des arts du Canada

La prestation d'Erta Ekosso à l'Assemblée publique annuelle du Conseil des arts du Canada en janvier 2019.

APA 2019 : TOUJOURS À L'ÉCOUTE

L'Assemblée publique annuelle (APA) du Conseil est une des plateformes qu'utilise le Conseil pour faire le compte rendu de ses activités. Elle fait le pont entre les réalisations du dernier exercice financier et les projets de l'année en cours. Le 15 janvier 2018, environ 100 personnes ont assisté à l'APA dans les locaux du Conseil et plus de 750 personnes ont suivi la webdiffusion au Canada et dans le monde. La conversation s'est poursuivie par la suite autour du mot-clic #ConseilDesArts19 qui a rejoint près de 1 500 000 utilisateurs sur Twitter.

Le Conseil a profité de l'occasion pour dévoiler sa toute nouvelle vidéo institutionnelle. Ce vibrant hommage à l'art et aux artistes a été vu plus de 5 000 fois sur les médias sociaux depuis. Simon Brault, le directeur et chef de la direction, a également répondu aux questions des gens sur place, mais aussi à celles de nombreuses personnes qui les avaient soumises par l'entremise des médias sociaux. Toutes les questions qui n'ont pas pu être abordées en direct ont été publiées avec les réponses sur le site web du Conseil.

L'APA offre au Conseil la possibilité de mettre en valeur l'excellence artistique. Cette année, l'artiste franco-ontarienne d'origine africaine Erta Ekosso était sur place pour interpréter sa chanson *Tiens ma main*. Elle était accompagnée par Abel Maxwell qui a grandi en Europe et qui est de plus en plus présent sur les scènes nord-américaines. Ils ont livré un message rassembleur très apprécié. Les invités étaient ensuite invités à visiter l'espace d'exposition *Àjagemô* où se tenait l'exposition *Thunderstruck* qui présentait des œuvres et des vidéos centrées autour de la danse.

Groupes consultatifs

Jennifer Dorner est la représentante du CA au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Ben Nind est le représentant du CA auprès des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres supérieurs, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 \$, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.

Cadres supérieurs



Photo : Martin Lipman

Au 31 mars 2019, le comité exécutif de gestion était composé ainsi (de gauche à droite) : Joanne Larocque-Poirier, directrice de cabinet et secrétaire du conseil d'administration; Ian Lovsin, dirigeant principal de l'information; Carolyn Warren, directrice générale, Programmes de subventions aux arts; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies et affaires publiques; Simon Brault, directeur et chef de la direction; Carole Boileau, dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité; et Tammy Scott, directrice générale, Communications et rayonnement des arts.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la politique du Conseil sur la Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail qui repose sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles en milieu de travail est remis au comité d'audit et des finances. En 2018-2019, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

Conseil d'administration : 87 500 \$ (rémunération globale)
Directeur et chef de la direction : de 226 000 \$ à 265 800 \$
(établi par le gouverneur en conseil)
Postes de direction : de 125 900 \$ à 165 700 \$

Membres du conseil d'administration (au 31 mars 2019)



Pierre Lassonde
président
(Toronto, Ontario)



Nathalie Bondil
vice-présidente
(Montréal, Québec)



David Binet
(Toronto, Ontario)



Beverley K. Foy
(Calgary, Alberta)



Jennifer Dorner
(Montréal, Québec)



Cheryl Hickman
(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)



Ben Nind
(Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest)



Yann Martel
(Saskatoon, Saskatchewan)



Karl Schwonik
(Medicine Hat, Alberta), depuis le 14 juin 2018



Kim Spencer-Nairn
(Vancouver, Colombie-Britannique), depuis le 30 octobre 2018



Jesse Wenté
(Toronto, Ontario)

Réunions du CA et des comités, et assiduité (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité d'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
Nombre total de réunions	5	0	5	7	4
Pierre Lassonde, président	5/5	--	d'office	d'office	d'office
Nathalie Bondil, vice-présidente	4/5	--	d'office	d'office	d'office
David Binet	5/5	s.o.	5/5	7/7	2/2
Jennifer Dorner	7/7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beverley Foy	4/5	--	4/5	7/7	s.o.
Cheryl Hickman	5/5	--	s.o.	s.o.	4/4
Ben Nind	4/5	s.o.	s.o.	s.o.	2/2
Yann Martel	5/5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Karl Schwonik	3/3	s.o.	s.o.	4/4	s.o.
Cheryl Sharfe	3/3	s.o.	s.o.	3/3	2/2
Kim Spencer-Nairn	2/2	s.o.	s.o.	3/4	s.o.
Jesse Wenté	5/5	s.o.	s.o.	s.o.	4/4

Remarques :

- Le mandat de vice-présidente de Nathalie Bondil a été renouvelé le 6 juin 2018.
- David Binet est devenu membre du comité de gouvernance et de sélection le 3 octobre 2018.
- Ben Nind est devenu membre du comité de gouvernance et de sélection le 3 octobre 2018.
- Karl Schwonik a été nommé membre du CA le 14 juin 2018. Il est devenu membre du Comité de l'audit et des finances le 3 octobre 2018.
- Le mandat de Cheryl Sharfe s'est terminé le 29 octobre 2018.
- Kim Spencer-Nairn a été nommée membre du CA le 30 octobre 2018. Elle est devenue membre du Comité de l'audit et des finances le 30 octobre 2018.

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses

responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels il émet un rapport.

Le 12 juin 2019



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction



Carole Boileau, CPA, CA
Dirigeante principale des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des Arts du Canada (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

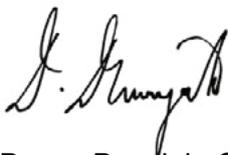
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil des Arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des Arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 12 juin 2019

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	31 235 \$	39 245 \$
Débiteurs	3 146	3 080
Placements de portefeuille (note 4)	411 066	389 420
Total des actifs financiers	445 447	431 745
PASSIFS		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	68 081	69 547
Créditeurs et charges à payer	5 072	3 782
Revenus reportés	7 043	7 728
Avantages sociaux futurs (note 6)	3 867	3 482
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	55 736	51 665
Total des passifs	139 799	136 204
ACTIFS FINANCIERS NETS	305 648 \$	295 541 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	9 793	9 021
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 455	19 421
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	224	270
Total des actifs non financiers	29 473	28 713
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	335 121 \$	324 254 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	304 390	303 689
Gains de réévaluation cumulés	30 731	20 565
EXCÉDENT ACCUMULÉ	335 121 \$	324 254 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

État des résultats

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	11 253 \$	13 522 \$	51 871 \$
Autres revenus	1 478	2 436	1 616
Total des revenus	12 731	15 958	53 487
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	253 056	261 843	218 892
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	24 327	21 296	19 764
Services à la communauté artistique (tableau 3)	5 281	3 005	2 475
	282 664	286 144	241 131
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	229	32	253
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 406	2 581	2 638
Administration générale (tableau 2)	19 786	19 491	18 720
Total des charges	305 085	308 248	262 742
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(292 354)	(292 290)	(209 255)
Crédits parlementaires	292 372	292 991	258 514
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	18	701	49 259
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	303 689	303 689	254 430
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	303 707 \$	304 390 \$	303 689 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2019	2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	20 565 \$	48 419 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	10 036	(2 157)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	130	(25 697)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	10 166	(27 854)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	30 731 \$	20 565 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	18 \$	701 \$	49 259 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(5 211)	(2 479)	(2 542)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	2 426	1 707	1 653
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	(41)	(38)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	7	32
	(2 785)	(806)	(895)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(261)	(308)
Utilisation de frais payés d'avance	-	307	200
	-	46	(108)
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	10 166	(27 854)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(2 767)	10 107	20 402
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	295 541	295 541	275 139
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	292 774 \$	305 648 \$	295 541 \$

État des flux de trésorerie

	2019	2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des activités	701 \$	49 259 \$
Pertes (gains) sur disposition de placements de portefeuille (note 12)	1 369	(33 227)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 707	1 653
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	7	32
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	46	(108)
Augmentation des avantages sociaux futurs	385	250
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	809	13 273
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	(1 477)	10 718
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	3 547	41 850
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(2 172)	(2 951)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(41)	(38)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 213)	(2 989)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(96 140)	(110 539)
Disposition de placements de portefeuille	91 853	86 310
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(4 287)	(24 229)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 953)	14 632
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	39 361	24 729
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	36 408	39 361
Représentés par:		
Trésorerie	31 235	25 435
Équivalents de trésorerie (note 3)	-	13 810
	31 235	39,245
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	5 173	116
	36 408 \$	39,361 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

<u>Actif ou passif financier</u>	<u>Comptabilisation subséquente</u>
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et d'informatique, les logiciels et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Ces coûts, moins toute valeur résiduelle estimée, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisé comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des

projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Autres opérations entres apparentées

Les opérations entres apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 0 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 13 810 000 \$).

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2019					2018		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	7 881	-	146	8 027	2	7 544	7 420	2
Actions mondiales	132 268	220	6 173	138 221	41	143 170	144 623	45
Obligations	84 105	21	718	84 802	25	70 269	69 632	22
Alternatifs	20 630	-	10 306	30 936	9	20 630	30 271	9
Marché monétaire	-	-	-	-	0	1 325	1 325	0
Actions canadiennes	32 181	-	3 138	35 319	11	32 142	34 765	11
Immobilier	9 941	-	2 707	12 648	4	10 129	12 343	4
Infrastructure	14 485	185	10 976	25 276	7	13 462	20 980	7
Trésorerie	3 870	-	-	3 870	1	-	-	0
	305 361	426	34 164	339 099	100	298 671	321 359	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 037	-	576	8 613	12	7 840	8 422	12
Actions mondiales	26 214	44	1 219	27 389	38	29 179	29 450	44
Obligations	17 149	6	139	17 282	24	13 690	13 560	20
Alternatifs	5 298	-	2 639	7 937	11	5 298	7 767	11
Immobilier	2 648	-	738	3 386	5	2 697	3 298	5
Infrastructure	3 691	47	3 084	6 728	9	3 434	5 564	8
Trésorerie	632	-	-	632	1	-	-	0
	63 669	97	8 395	71 967	100	62 138	68 061	100
Total des placements	369 030	523	42 559	411 066		360 809	389 420	

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2019.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2018 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 27 162 000 \$ (2018 : 25 741 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placements affectés, y compris le fonds Killam, est de 99 129 000 \$ (2018 : 93 802 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2019 par les fonds spéciaux est de 3 847 000 \$ (2018 : 3 268 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 1 337 000 \$ (2018 : 2 211 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Catégories aux fins de l'évaluation	2019	2018
		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	31 235	39 245
Débiteurs	Coût amorti	3 146	3 080
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	411 066	389 420
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	68 081	69 547
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 072	3 782

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours

de clôture du marché.

- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	13 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	40 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	25 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	9 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	8 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire/Trésorerie	1 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor US à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient chaque année ces évaluations auditées de manière indépendante au 31 décembre. Le Conseil utilise les évaluations non auditées reçues des gestionnaires de fonds au 31 mars.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année au 31 décembre. Le Conseil utilise les évaluations non auditées reçues des gestionnaires de fonds au 31 mars.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2019				2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 235	-	-	31 235	25 435	13 810	-	39 245
	31 235	-	-	31 235	25 435	13 810	-	39 245
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts								
et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	8 027	-	8 027	-	7 420	-	7 420
Actions mondiales	-	138 221	-	138 221	-	144 623	-	144 623
Obligations	-	84 802	-	84 802	-	69 632	-	69 632
Alternatifs	-	-	30 936	30 936	-	-	30 271	30 271
Marché monétaire	-	-	-	-	-	1 325	-	1 325
Actions canadiennes	35 319	-	-	35 319	34 765	-	-	34 765
Immobilier	-	-	12 648	12 648	-	-	12 343	12 343
Infrastructure	-	-	25 276	25 276	-	-	20 980	20 980
Trésorerie	3 870	-	-	3 870	-	-	-	-
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	8 613	-	8 613	-	8 422	-	8 422
Actions mondiales	-	27 389	-	27 389	-	29 450	-	29 450
Obligations	-	17 282	-	17 282	-	13 560	-	13 560
Alternatifs	-	-	7 937	7 937	-	-	7 767	7 767
Immobilier	-	-	3 386	3 386	-	-	3 298	3 298
Infrastructure	-	-	6 728	6 728	-	-	5 564	5 564
Trésorerie	632	-	-	632	-	-	-	-
	39 821	284 334	86 911	411 066	34 765	274 432	80 223	389 420
Total	71 056	284 334	86 911	442 301	60 200	288 242	80 223	428 665

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)

	2019				2018			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	30 271	12 343	20 980	63 594	28 821	13 497	19 194	61 512
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	612	454	3 012	4 078	1 335	(226)	1 573	2 682
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	53	39	262	354	115	(20)	138	233
Achats	-	177	1 512	1 689	-	1 373	279	1 652
Ventes	-	(365)	(490)	(855)	-	(2 281)	(204)	(2 485)
Solde de fermeture	30 936	12 648	25 276	68 860	30 271	12 343	20 980	63 594
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	7 767	3 298	5 564	16 629	7 394	3 585	5 077	16 056
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	170	137	907	1 214	373	(56)	471	788
Achats	-	44	379	423	-	343	70	413
Ventes	-	(93)	(122)	(215)	-	(574)	(54)	(628)
Solde de fermeture	7 937	3 386	6 728	18 051	7 767	3 298	5 564	16 629

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique

de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2019, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière ou dans un fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière, du fonds à court terme ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2018 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2019 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	21 143	17 316	21 573	8 049	68 081
Créditeurs et charges à payer	4 394	291	387	-	5 072
	25 537	17 607	21 960	8 049	73 153

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

On trouvera ci-dessous une description de la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,9 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,9 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux membres clés de la direction et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2019, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,9 % (2018 : 5,8 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 23 916 000 \$ (2018 : 22 265 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif

du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun à court terme, un fonds commun d'obligations et un fonds alternatif sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 38 247 000 \$ (2018 : 33 569 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2018); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2018).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Cotisations de l'employeur	2 238 \$	2 073 \$
Cotisations des employés	2 194	1 981

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	319 \$	416 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9	6
Indemnités payées au cours de l'exercice	(72)	(103)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	256 \$	319 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2017-2018, le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2018. En 2018-2019, le Conseil a passé en revue les hypothèses actuarielles adoptées l'année précédente et a convenu qu'aucun changement n'était requis pour l'année courante.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 081 \$	5 039 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	242	127
Frais d'intérêts	110	115
Prestations versées	(102)	(99)
Perte (gain) actuariel	210	(101)
	5 541	5 081
Pertes actuarielles nettes non amorties	(1 930)	(1 918)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3 611 \$	3 163 \$

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de quatorze ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2,2%	2,3%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	1,9%	2,2%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	6,0%	6,3%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2028	2028

7. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2019	2018
Solde d'ouverture	51 665 \$	46 768 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	3 363	15 324
Utilisation des fonds	(2 554)	(2 051)
	809	13 273
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	3 076	(493)
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	186	(7 883)
Solde de fermeture	55 736 \$	51 665 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	3 167 \$	3 975 \$	1 340 \$	7 694 \$	456 \$	16 632 \$
Acquisitions	703	1 011	126	64	575	2 479
Transfert de travaux en cours	431	-	-	-	(431)	-
Dispositions	(336)	(35)	(1)	(36)	-	(408)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	3 965 \$	4 951 \$	1 465 \$	7 722 \$	600 \$	18 703 \$
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	1 074 \$	2 962 \$	1 008 \$	2 567 \$	- \$	7 611 \$
Charge d'amortissement	605	716	47	339	-	1 707
Dispositions	(336)	(35)	(1)	(36)	-	(408)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	1 343 \$	3 643 \$	1 054 \$	2 870 \$	- \$	8 910 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	2 093 \$	1 013 \$	332 \$	5 127 \$	456 \$	9 021 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	2 622 \$	1 308 \$	411 \$	4 852 \$	600 \$	9 793 \$

9. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2019	2018
Solde d'ouverture	19 421 \$	19 415 \$
Acquisitions	41	38
Dispositions/dons	(7)	(32)
Solde de fermeture	19 455 \$	19 421 \$

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit plus de 17 160 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par plus de 3 160 artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2019, plus de 3 900 œuvres (2018 : 3 600) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art était estimée à 72 millions de dollars au 31 mars 2019 (2018 : 71 millions de dollars).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par six autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2019 était évaluée à 62 488 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 633 000 \$ US au taux de change de 1,34 du 31 mars 2019 (2018 : 53 826 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 \$ US au taux de change de 1,29 du 31 mars 2018).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2019	2018
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	186 445	141 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	4 000	45 000
Solde à la fin de l'exercice	190 445	186 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	29 675	25 416
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(4 000)	(45 000)
Excédent pour l'exercice	701	49 259
Solde à la fin de l'exercice	26 376	29 675
Total de l'excédent accumulé des activités	304 390	303 689
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	20 565	48 419
Variations de la juste valeur	10 166	(27 854)
Solde à la fin de l'exercice	30 731	20 565
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	335 121 \$	324 254 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2019	2018
(Pertes) gains sur disposition de placements de portefeuille	(1 369) \$	33 227 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(809)	(13 273)
Gains nets sur conversion de devises	41	34
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	16 670	32 983
Frais de gestion du portefeuille	(1 011)	(1 100)
	13 522 \$	51 871 \$

13. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2019	2018
Revenus de location	1 542 \$	1 378 \$
Autres revenus	240	249
Frais administratifs	(1 802)	(1 869)
Amortissement des autres immobilisations	(12)	(11)
	(32) \$	(253) \$

14. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2019	2018
Dépenses de programmes	1 204 \$	1 318 \$
Programmes - contributions reçues	(103)	(12)
Frais administratifs	1 480	1 332
	2 581 \$	2 638 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA

TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2019	2018
(Augmentation) diminution des débiteurs	(66) \$	344 \$
(Diminution) augmentation des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	(1 466)	10 193
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	740	(112)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(685)	293
Variation nette	(1 477) \$	10 718 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2019

16. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2019 totalisaient 110 646 000 \$ (2018 : 185 771 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2019 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

Année	Montant	Unité
2020	86 099	\$
2021	24 272	
2022	275	

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2019 totalisaient 66 039 000 \$ (2018 : 69 096 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 sont les suivants :

(en milliers de dollars)

Année	Montant	Unité
2020	4 236	\$
2021	4 315	
2022	4 392	
2023	4 473	
2024	4 548	
2025-2034	44 075	

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2019 est de 4 429 000 \$ (2018 : 7 833 000 \$). Une portion de ces sommes est actuellement investie dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2019 totalisaient 3 405 000 \$ (2018 : 2 258 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2019 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 3 ans	Total
Immobilisations corporelles	1 814 \$	175 \$	1 989 \$
Services à la communauté artistique	520	175	695
Administration générale	370	48	418
Livraison des programmes de transfert	123	30	153
Résultats nets de la Banque d'art	150	-	150

17. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont des droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'ententes qui donneront lieu à des revenus et à des actifs dans l'avenir. Les droits contractuels du Conseil découlent d'ententes ou de contrats signés avec d'autres entités gouvernementales pour différentes activités qu'il administrera. Le tableau suivant résume les droits contractuels du Conseil qui sont liés à des actifs futurs.

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 3 ans	Total
Programme arts et culture - Foire du livre de Francfort 2020 - partenariat avec le ministère des Affaires internationales	4 000 \$	1 800 \$	5 800 \$
Festival Internacional Cervantino - partenariat avec le ministère des Affaires internationales	200	-	200
UNESCO Fonds du patrimoine mondial - partenariat avec le ministère de Parcs Canada	100	-	100
Autres activités - partenariats avec divers ministères fédéraux du gouvernement du Canada	245	-	245
Banque d'art - revenus de location	15	538	553

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des dépenses totalisant 3 387 000 \$ (2018 : 2 448 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 1 100 000 \$ (2018 : 1 021 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 276 000 \$ (2018 : 1 274 000 \$ - avec un examen spécial).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Débiteurs	311 \$	501 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	508	44
Créditeurs et charges à payer	389	62
Revenus reportés	1 403	1 545

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2019.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2019

Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2019	2018
Programmes d'aide aux arts et prix		
Inspirer et enraciner	68 745 \$	64 485 \$
Explorer et créer	68 020	57 802
Appuyer la pratique artistique	31 517	33 439
Rayonner au Canada	22 461	18 721
Rayonner à l'international	16 026	13 586
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	13 184	9 983
Fonds stratégie numérique	24 100	6 151
Investissement stratégiques	2 505	2 197
Prix	981	1 041
Droit de prêt public	12 288	9 775
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Vida Peene	171	43
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	-
Autres prix et bourses < 75 000 \$	310	229
	261 843 \$	218 892 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2019

Tableau 2 - Autres dépenses

(en milliers de dollars)

	2019			2018
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	16 205 \$	10 731 \$	26 936 \$	23 944 \$
Locaux	28	3 714	3 742	3 599
Comités des pairs et de consultation	2 945	-	2 945	3 077
Services professionnels et spéciaux	384	1 927	2 311	3 517
Amortissement	605	1 091	1 696	1 642
Gestion de l'information	79	846	925	792
Déplacements du personnel	541	148	689	497
Présentations des prix	458	-	458	380
Impression, publication et reprographie	4	348	352	310
Dépenses et matériel de bureau	-	251	251	215
Communications	1	246	247	276
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	46	157	203	207
Dépenses diverses	-	32	32	28
	21 296 \$	19 491 \$	40 787 \$	38 484 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Partenariat et réseautage	1 584 \$	1 578 \$
Recherche et consultation	893	748
Coûts des événements	528	149
	3 005 \$	2 475 \$

